

## SEANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2009

**Présidente :** Mme Anne-Claude JUIILLERAT VAN DER LINDEN  
**Vice-présidente :** Mme Murielle MARCHIANDO  
**Secrétaire :** Excusée  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Lucia BARBEY, M. Alain ERETZIAN

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire  
 M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'environnement et développement durable – Séance du 27 novembre 2008 –**  
**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
  - a) Ecole En Sauvy – Réfection des extérieurs  
 Crédit d'investissement (Fr. 2'000'000.--) **p. 528** **Arrêté**
  - b) Ecole En Sauvy – Réfection des collecteurs d'eaux pluviales et usées  
 Crédit d'investissement (Fr. 590'000.--) **p. 531** **Arrêté**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 3 décembre 2008 et 7 janvier 2009 –**  
**Rapporteurs : M. Patrick LUSI et Mme Claudine CORMINBOEUF**
  - a) Plan localisé de quartier No 29501-543 – chemin Daniel-Ihly / chemin Crédo / avenue du Petit-Lancy **p. 531** **Arrêté**
  - b) Divers
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 janvier 2009 –**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
  - a) OPB – Point de la situation **p. 535** **Information**
  - b) Assainissement des nuisances sonores des routes communales OPB – 1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--) **p. 536** **Arrêté**
  - c) Divers

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 12 janvier 2009 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**  
 a) Fondation du Stade de Genève – Point de la situation et demande de postposer la créance de Fr. 3 millions de la Ville de Lancy **p. 538** **Arrêté**  
 b) Divers
- 10) **Commission des sports – Séance du 15 janvier 2009 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**  
 a) Situation du Lancy-Natation – Subvention extraordinaire **p. 541** **Vote**  
 b) Maintien de Lancy en Fête 2009 **p. 542** **Information**  
 c) Divers
- 11) **Commissions de l'aménagement du territoire et travaux et constructions réunies – Séance du 5 novembre 2008 – Rapporteur : M. Javier ALONSO**  
 Plan de circulation du Grand-Lancy – Résolution du 21 juin 2007  
 « Plan des circulations du secteur place du 1<sup>er</sup>-Août, Communes-Réunies, Curé-Baud, Semailles et Palettes » **p. 543** **Information**
- 12) **Commission des affaires sociales – Séances des 19 novembre et 10 décembre 2008 Rapporteurs : MM. Alain MATHIEU et Thierry AESCHBACHER**  
 Audition de Mme Dominique Baertschi, Présidente de l'Association « La Virgule » **p. 545** **Information**
- 13) **Commission des affaires sociales – Séance du 10 décembre 2008 – Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et Mme Carole ESTOPPEY**  
 a) Mamans de jour : Audition de Mmes Kast et Demaurex **p. 546** **Information**  
 b) Divers
- 14) **Commission de l'environnement et développement durable – Séance du 11 décembre 2008 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
 a) SCANE (Service cantonal de l'énergie) – Audition de M. Spierer **p. 547** **Information**  
 b) Mobilier urbain informatisé **p. 548** **Information**  
 c) Divers
- 15) **Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal – Séance du 17 décembre 2008 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
 Lancy-Sud : aménagements à prévoir **p. 549** **Information**
- 16) **Commission de la culture – Séance du 5 janvier 2009 – Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**  
 a) Point sur la politique culturelle à Lancy et quels objectifs à atteindre ces prochaines années **p. 550** **Information**  
 b) Proposition de collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates **p. 551** **Information**  
 c) Divers
- 17) **Commission de la sécurité – Séance du 19 janvier 2009 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**  
 a) Audition de M. Goumaz, directeur de la Fondation des parkings **p. 552** **Information**  
 b) Répartition des tâches des ASM **p. 552** **Information**  
 c) Situation dans les allées de l'Etoile-Palettes **p. 553** **Information**  
 d) Divers
- 18) Propositions individuelles et questions **p. 553**
- 19) Questions du public **Annexe**

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous accueillir ce soir en cette première séance de l'année du Conseil municipal de la Ville de Lancy et vous y souhaite la bienvenue.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Outre celles de mes collègues municipaux, je salue la présence de MM. Lance, Renevey et Baertschi, respectivement, Maire et Conseillers administratifs, des responsables des divers services communaux avec à leur tête Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, de Mme Augsburg, notre secrétaire du Conseil en passe de devenir rédactrice de roman-fleuve au vu des derniers procès-verbaux de notre Conseil, de M. Grégoire qui assure ce soir les projections des documents, de notre toujours souriant huissier, M. Breda et, last but not least, de notre cher public.

J'espère que cette année verra mentir la citation de Georg Christoph Lichtenberg, un philosophe mathématicien du siècle des Lumières, selon laquelle « janvier est le mois où l'on offre ses meilleurs vœux à ses amis, tandis que les autres mois sont ceux où ils ne se réaliseront pas » et que nous nous illustrerons plutôt dans la perspective de la poétesse Emily Dickinson, pour laquelle « nous ne vieillissons pas d'une année à l'autre, mais nous renouvelons chaque jour ».

Il me reste à excuser les absences de Mme Lucia Barbey et de M. Alain Eretzian, ceci étant, je vous serais reconnaissante de bien vouloir éteindre vos natels avant que nous ne passions à l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour est approuvé.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

---

M. PERRENOUD : A plusieurs chapitres du dernier Conseil municipal, dans les différents sujets à développer, lorsqu'on lit les différents chapitres, on lit des interventions sur les centimes additionnels. Je désire que toutes ces interventions soient dans les « Divers » et soient supprimées de ces rubriques, étant donné qu'elles ne concernent pas le sujet. Si chacun fait de la propagande, où allons-nous ce soir ?

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Les choses ont été discutées en ce temps-là, on ne va pas modifier ce qui a été dit.

M. PERRENOUD : Ces interventions n'ont rien à voir avec les sujets traités.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Lorsque vous êtes intervenus à la dernière séance, votre intervention n'avait rien à voir avec le sujet, mais vous l'avez dit à ce moment-là.

M. PERRENOUD : Il s'agissait du social.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Les choses ayant été dites ainsi, je ne pense pas qu'on puisse réviser le procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons deux courriers. Le premier est de Mme Mauron domiciliée au Petit-Lancy, la secrétaire du Bureau étant absente ce soir, je vais vous en donner lecture, il est adressé à l'attention du Conseil municipal :

*« Mesdames, Messieurs,*  
*Par ce courrier, je tiens à vous faire part de mon indignation en ce qui concerne les dispositions prises pour interdire les chiens dans tous les parcs publics de la commune, y compris tenus en laisse.*  
*Je suis propriétaire d'un petit chien de race Yorkshire, je l'ai adopté il y a 2 ans et, depuis ce moment, je considère que je suis responsable de son bien-être et qu'il est indispensable que je le sociabilise. En lui interdisant tous les parcs, je ne pense pas pouvoir y parvenir ; il ne lui reste que les trottoirs, et l'impossibilité de jouer avec ses congénères.*  
*De plus, en interdisant l'accès aux parcs à mon chien, on l'interdit aussi à moi en tant que personne, car je ne peux concevoir aller au parc en laissant mon chien à la maison.*  
*En ma qualité de citoyenne de Lancy, je paie un impôt communal et l'impôt pour mon chien, médaille annuelle que je n'ai pas la possibilité de payer dans une autre commune (où je pourrais aller dans les parcs avec mon chien).*  
*Alors comment peut-on accepter qu'un garde municipal à qui je faisais part de mon désaccord, puisse me dire que je n'ai qu'à prendre ma voiture pour aller promener mon chien dans un espace verdoyant. Bravo ! Je croyais que le temps était à l'économie d'énergie, à la diminution de la pollution, etc. Pas à Lancy, sans doute..*  
*Alors là, vous allez sans doute me répondre que j'ai à ma disposition des parcs à chiens ! Non ! car ceux-ci ne sont pas entretenus, ils sont saturés de crottes et je ne veux pas exposer mon animal aux risques évidents de maladies, je reste donc dans l'obligation de promener mon compagnon sur les trottoirs qui sont, depuis les nouvelles mesures, jonchés de crottes.*  
*D'autre part, vu le nombre de panneaux posés, l'investissement doit être de taille car ils sont très grands, très beaux, mais ils auraient été encore mieux sans faute d'orthographe (rigueur).*  
*Alors, vous comprendrez que la pétition pour la baisse du centime additionnel est signée et le référendum sera sans doute approuvé ; tous les avis reçus des différents partis, nous prédisant qu'à cause de cette baisse d'impôt, « la qualité de vie ne pourra pas être maintenue ni améliorée ». Trop tard c'est déjà fait !*  
*Alors pourquoi de telles mesures ? Pour protéger les enfants des « chiens méchants » ?*  
*Les chiens ne sont pas tous des monstres prêts à mordre, attention à la psychose ! Les enfants et adolescents, ne sont-ils pas plus en danger avec les dealers qui traînent dans les parcs Chuit et Louis-Bertrand, je ne cite que ceux que j'ai vus. Pour cela, quelles mesures prenez-vous ? C'est plus compliqué que de mettre des panneaux d'interdiction et de verbaliser !*  
*Pour maintenir la propreté dans les parcs ?*  
*Pour ma part, j'ai toujours fait usage des sachets, et même si certains, que je désapprouve, ne les utilisent pas, les crottes sont-elles pires que les débris débordant des poubelles, les canettes et autres bouteilles cassées qui traînent un peu partout !*  
*Alors donnez-moi d'autres motifs !*  
*Comme vous pouvez le constater, je suis très déçue par le comportement des administrés de la commune de Lancy, moi, j'ai pris le temps de vous écrire, mais sachez que beaucoup de propriétaires de chiens qui ne le font pas pour toutes sortes de raisons, sont du même avis que moi et ils sont nombreux ..*  
*Je pense que vous pourriez en tenir compte et ouvrir un ou deux parcs aux chiens, ce compromis ne me semble pas irréalisable.*  
*En espérant que mon courrier vous amènera à une réflexion positive, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.*

L'autre courrier émane de M. Claivaz également du Petit-Lancy, adressé à M. le Président du Conseil municipal :

*« Concerne parkings 1 au 29, place des Ormeaux  
Monsieur le Président,*

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

*Me référant à la lettre de la régie Brun du 10 octobre 2008, selon laquelle, la Ville de Lancy se voit dans l'obligation de relever le montant du loyer des parkings, inchangé depuis 1992, je peux comprendre qu'un réajustement devait être réalisé. Par contre, passer de Fr. 35.-- à Fr. 80.--, soit 128,5 % d'augmentation me paraît plutôt « fort de café ».*

*Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation a progressé d'environ 16 %. D'autant plus étonné lorsque je vois les appels demandant aux extérieurs de s'abonner aux P+R pour Fr. 110.-- par mois, parking et TPG inclus.*

*Comme nous aurons bientôt un P+R sur la commune, je me réjouis de voir à combien se montera le prix de cet abonnement, place couverte.*

*En conséquence, ne va-t-on pas faire payer aux résidents de la commune le manque à gagner de ce parking, donc moins d'impôts rentrés ? les Lancéens ne pouvant souscrire à cette offre. Une augmentation de Fr. 20.-- + 57 % eut été raisonnable, Fr. 45.-- est nettement exagéré.*

*Je me permets de vous poser cette question ainsi qu'au Conseil municipal, organe législatif de la commune.*

*Dans l'attente de votre réponse ou de celle d'un Conseiller administratif, dans ce cas, j'aimerais connaître votre position, je vous présente, M. le Président, mes meilleures salutations ».*

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Pour votre information, le Bureau a décidé de transmettre ces deux courriers aux Conseillers administratifs intéressés qui donneront réponse à ces interpellations. Les deux personnes qui ont écrit ont été informées de cette décision.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Nous vous informons que nous avons versé une somme de Fr. 5'000.-- à la Croix-Rouge destinée à l'aide d'urgence médicale en faveur des victimes de la bande de Gaza.

Egalement vous faire part de l'arrêté du Conseil d'Etat constatant l'aboutissement du référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 13 novembre 2008 fixant le taux des centimes additionnels pour 2009 à 47 centimes. Le Conseil d'Etat a arrêté les termes suivants : « la vérification des signatures déposées à la demande de référendum contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Lancy du 13 novembre 2008, fixant le taux des centimes additionnels pour 2009 à 47 centimes a donné les résultats suivants : nombre de signatures annoncées par les déposants 2132 – nombre de signatures contrôlées 2143 – nombre de signatures validées 1995 ». Le nombre d'électeurs inscrits sur les rôles électoraux de la commune est de 19079. Le 10 % des électeurs mais au minimum 1000 électeurs requis par la constitution pour faire aboutir le référendum est atteint, celui-ci a donc abouti.

Je vous confirme que la votation populaire se déroulera le 17 mai 2009.

Enfin, vous confirmer l'ouverture du nouveau poste ASM du Petit-Lancy depuis le 19 janvier 2009. Durant cette période de test, les guichets seront ouverts de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Pour les personnes qui font partie de la Fondation immobilière communale, je vous propose une première séance, le 17 février à 18.30 heures. Vous voudrez bien me dire, à la fin de cette séance, si cette date vous convient.

M. RENEVEY : Tout d'abord, comme vous avez sans doute pu le constater, juste quelques jours avant Noël, le sapin qui était posé devant la Mairie a pris feu, et il a dû être enlevé. Le montant de ces actes stupides se monte quand même à Fr. 6'800.-- de dégâts pour le sapin.

## Séance ordinaire du 29 janvier 2009

Le lundi 16 février, aura lieu la Commission des finances et des sports réunies avec pour séance le Lancy-Natation, le nouveau comité sera, ce jour-là, auditionné pour poursuivre les discussions qui avaient commencé à la Commission des sports.

M. BAERTSCHI : L'ensemble du Conseil municipal a reçu, version tout public, le plan directeur communal. Il sera donné à toute personne qui s'intéresse au développement de la Ville de Lancy. La version intégrale, en format A4 avec 150 à 200 pages, vous sera acheminée dès que le Conseil d'Etat aura confirmé son accord sur le plan directeur communal.

J'invite aussi les membres de la Commission de l'aménagement du territoire à venir à la fin de cette séance prendre leur enveloppe comme préparation de lecture pour la séance de mercredi prochain.

### 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. LANCE : Le Conseil administratif vous propose de saisir une opportunité de reprendre les locaux de la paroisse protestante de Lancy-Sud située dans le complexe de l'Etoile Palettes au 62, avenue des Communes-Réunies.

Ces locaux sont bien situés et spacieux, environ 150 m<sup>2</sup> pour un loyer de Fr. 2'900.-- par mois + les charges de chauffage, sont environ Fr. 38'000.-- par année. Ces locaux seront attribués à l'Association des Habitants de Lancy-Sud qui occupent une arcade actuellement au pied de l'Etoile Palettes, qui s'intitule « Le point de Rencontre » louée depuis plusieurs années par la commune. Certaines activités se déroulant à la maison Civiq pourront également y trouver place.

D'un commun accord avec l'Association des Habitants de Lancy-Sud, cette association déménagera dans les nouveaux locaux et l'arcade du « Point de Rencontre » sera attribuée aux Travailleurs Sociaux Hors Murs qui proposent d'accueillir des jeunes plusieurs soirs par semaines.

Cette opération a pour objectif de libérer autant que possible les allées du 62 au 66, avenue des Communes-Réunies qui sont occupées fréquemment par des jeunes en fin de journée et jusqu'à très tard.

Comme cette dépense n'était ni prévue au budget 2008, ni au budget 2009, nous tenions à vous informer de notre intention.

### 6. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 27 novembre 2008 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

---

#### a) Ecole En Sauvy – Réfection des extérieurs Crédit d'investissement (Fr. 2'000'000.--)

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Renevey nous précise que les deux parties du dossier comportent le préau et les cheminements extérieurs d'une part, le remplacement de l'éclairage public et la réfection des collecteurs d'eaux pour la seconde partie.

Cette école a déjà 40 ans. Les infiltrations fréquentes entraînent des frais conséquents. Le préau est fréquemment inondé. Pour les accès au préau, les chicanes seront remplacées par des bornes rétractables.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Aux questions diverses des commissaires, retirer les bornes et les réinstaller en amont signifierait donner une clé à tous les enseignants et autres utilisateurs. Le revêtement du préau sera en bitume, car un revêtement synthétique augmenterait fortement les coûts. La durée de ce revêtement devrait osciller entre 25 et 30 ans.

Après ces quelques questions, la commission a passé au vote et s'est prononcée en faveur par 6 voix pour et 3 abstentions.

M. AESCHBACHER : Je vais faire d'une pierre deux coups, je parlerai au nom du Groupe Libéral-Radical, nous sommes particulièrement étonnés que ce soit la Commission de l'environnement et du développement durable qui ait traité ce sujet, étant donné qu'il s'agit de travaux et que, pour notre part, nous estimons que la Commission des travaux et constructions doit également faire son travail. Nous demandons donc le renvoi à la Commission des travaux et constructions des points a et b, comme cela a été le cas, sauf erreur, pour les collecteurs du parc Chuit, ce qui a été le souhait du Président de la Commission des travaux et constructions.

M. FAVRE : On se pose un peu la même question, mais il y a une question de délai, le fait de repousser d'un mois le vote, alors que les travaux sont prévus pendant les vacances de juillet et août, le délai référendaire, etc., cela va poser un problème si on renvoie cet objet en commission. Autrement, nous sommes d'accord de suivre M. Aeschbacher.

M. RENEVEY : Effectivement, c'était le premier des messages qui avait été amené à la Commission de l'environnement et développement durable. Encore une fois, pourquoi la Commission de l'environnement et développement durable a-t-elle été saisie ? Parce qu'il s'agit d'un dossier qui a été traité par le Service des parcs, promenades et maintenance, puisqu'il s'occupe justement de tout ce qui concerne les préaux, de tout ce qui concerne aussi des cheminements ou les parcs. C'est la raison pour laquelle, étant donné que c'était lui qui avait géré ce dossier, il semblait logique que ce soit à cette commission que ce sujet soit traité, d'autant plus, qu'on parlait aussi de cheminements, d'abords d'écoles, d'éclairages.

Si dès qu'on fait des travaux, même minimes, les messages doivent passer à la Commission des travaux et constructions, j'entends, à ce moment-là, la Commission de l'environnement et développement durable ne parlera que de sujets un peu éthérés, ce que je trouve dommage. Compte tenu des remarques faites lors de la présentation de ce projet, nous avons passé le volet « collecteur » du message sur le parc Chuit également devant la Commission des travaux et constructions.

Au niveau des délais, il faut pouvoir le faire pendant ces périodes de vacances scolaires, d'autant plus qu'il s'agit de préaux, il s'agit de travaux assez conséquents. A l'heure actuelle, je ne peux pas dire exactement si les délais peuvent être respectés ; j'imagine, un mois, ce ne doit pas être insurmontable, mais c'est clair que les délais sont relativement courts.

Maintenant, c'est à vous de statuer sur la suite à donner à cet objet.

M. BONFANTI : Je veux juste rappeler que la commission que je préside, qui s'appelle la Commission de l'environnement et développement durable, il y a 3 dimensions dans le développement durable, le social, l'économie et environnement et que l'on peut très bien gérer les travaux à l'environnement.

M. LUSSI : Le groupe UDC soutiendra la proposition de renvoi de l'Union Libérale-Radicale.

M. RENEVEY : Il faut juste faire attention étant donné que la Commission des travaux et constructions qui est agendée au début du mois de février est déjà assez conséquente, on a 3 gros sujets. C'est clair qu'il faudra discuter, si le vote devait être positif, avec le Président pour voir quel sujet pourrait être éventuellement modifié, ou déplacé, auquel cas, on traiterait ce sujet à cette commission de février.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

M. PROGIN : Je voulais relayer notre question de tout à l'heure, on est vraiment inquiet au sujet des délais. Avant de passer au vote, pour avoir une certitude, on pouvait juste demander au Président de la Commission s'il est possible qu'il le fasse passer en février ou pas, afin qu'on puisse être sûrs de tenir les délais et que les travaux puissent être réalisés cet été.

M. AUGSBURGER : Je ne sais pas si c'est tout à fait dans les règles. On a 3 points à l'ordre du jour, on a des gens qui viennent à 19.15 heures, je veux bien faire une séance jusqu'à 23 heures, cela ne me gêne pas. Personnellement, je serai pour refaire une séance deux jours après ou le samedi matin, sans aucun problème.

M. VITALI : Venir le dimanche matin, cela ne me gêne absolument pas. On peut continuer...

M. GOLAY : Notre groupe ne soutiendra pas le renvoi, mais il est clair qu'à l'avenir, ce serait quand même bien de respecter certaines procédures, chaque fois que des sujets sont dans des commissions qui ne sont pas forcément celles qui doivent avoir l'attribution, que ce soit ce type de travaux ou dans d'autres domaines, qui se baladent à gauche et à droite, il semble que ce sont les bonnes commissions qui doivent traiter les objets.

M. STUDER : Je voulais juste rappeler que nous avons constaté, lors du vote de ce crédit, l'unanimité de la commission se prononçait en faveur.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il y a eu 3 abstentions.

M. RENEVEY : Pour éviter ce « drame récurrent », il faudra effectivement avoir une certaine volonté de votre part, qu'il faudra peut-être nous signifier. Je dois avouer que quelques fois, c'est un peu difficile à suivre, étant donné que ce sont des travaux qui sont entièrement gérés par le Service des parcs, promenades et maintenance, que ce soit au niveau des collecteurs, au niveau des préaux, au niveau des parcs, donc cela semble systématiquement difficile de passer devant la Commission des travaux et constructions. Il y a quand même des services différents, auquel cas, si on avait beaucoup de travaux au Service des parcs, promenades et maintenance, M. Deschenaux viendrait à toutes les commissions de l'environnement et développement durable et à celle des travaux et constructions. Il me semble qu'on peut quand même imaginer que les commissaires sont tout à fait à même aussi de se prononcer sur des travaux liés aux cheminements, à des revêtements, etc.

M. AESCHBACHER : Pas de polémique, notre souhait n'est pas d'exclure la Commission de l'environnement et développement durable. Simplement de dire, je pense que dans ces cas particuliers, ce sont des travaux, manifestement, le Conseiller administratif délégué pourra nous répondre. Le budget, c'est quand même dans le budget des travaux, je ne pense pas que c'est dans le budget alloué au développement durable, qu'on va aller prendre les Fr. 2 millions au budget. Dans la logique, c'est de dire, c'est aux travaux aussi de statuer, le but n'est pas de dire ce sont les travaux de la Commission de l'environnement et développement durable. Dans ce cas-là, il y a une première commission qui a fait son travail, mais manifestement, il manquait le passage à la Commission des travaux et constructions, quitte à faire des commissions communes dans ce genre de cas particulier.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous passons au vote de la proposition du parti Libéral-Radical, le renvoi à la Commission des travaux et constructions.

Vote du renvoi en commission : 16 oui – 16 non. J'ai donc l'honneur de voter. Je vote contre le renvoi en commission.

***Le renvoi en commission est donc refusé par 17 non et 16 oui.***

***L'arrêté 6a) est accepté par 18 oui – 14 abstentions. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****b) Ecole En Sauvvy – Réfection des collecteurs d’eaux pluviales et usées  
Crédit d’investissement (Fr. 590’000.--)**

=====

M. RENEVEY : Je voulais donner une précision, il y avait peut-être une incompréhension. Au niveau de la commission, nous avons parlé de Fr. 420’000.--, et ici, on se trouve avec un crédit d’investissement de Fr. 590’000.--. Je voulais juste expliciter la chose.

Vous aviez le montant total de ces travaux de collecteurs qui était estimé à Fr. 555’000.--, et puis c’est sur cette base-là, d’après le Service financier, qu’il faut se baser, pour les Divers et imprévus de 5 %, ce qui fait donc un total de Fr. 587’000.--, arrondi à Fr. 590’000.--. Comme il s’agit de montants bruts, il y a ensuite la déduction de la subvention de l’Etat pour 29 %, la subvention de la commune de Plan-les-Ouates qui utilise aussi une partie de ce même collecteur qui s’élève à 5 %, ce qui fait qu’au final, on atteint bien ces Fr. 400’000.-- dont on a discuté. Mais évidemment, il s’agit d’un montant global qui est voté comme dans tous les collecteurs, vous savez qu’il y a des rétrocessions qui sont de mise pour ces différents collecteurs, et donc, il s’agit bien de cela.

M. ZEHFUS présente le sujet : Quelques précisions nous sont apportées par M. Deschenaux qui a également répondu aux questions des commissaires. Le collecteur est d’origine et il sera chemisé, ce qui permettra un minimum d’intervention en surface et des coûts restreints.

La technique consiste à introduire dans les anciens collecteurs une sorte de chaussette en fibre de verre qui, une fois remplie d’eau chaude, prend forme et durcit car les problèmes majeurs se situent aux raccordements. Il s’agit d’une technique qui fonctionne bien.

Pour le remplacement des éclairages, ceux-ci sont situés sur le chemin utilisé par les écoliers. Ce périmètre étant en zone forêt, il ne s’agit que d’éclairer le chemin.

La commission a passé au vote et s’est prononcée à l’unanimité pour ce crédit.

M. LUSSI : C’est juste une question de clarté pour moi, dans le projet d’arrêté, on parle de l’ouverture d’un crédit d’investissement pour la réfection des collecteurs d’eaux pluviales et usées, pourquoi l’éclairage n’est pas mentionné ?

M. RENEVEY : L’éclairage est mentionné dans le montant des Fr. 2 millions, puisque le coût d’investissement comprend la place de jeux, l’éclairage public, les bandes d’accès, les plantations, réseaux d’arrosage, les clôtures, donc tout ce qui concerne l’éclairage public était dans le premier crédit que vous avez accepté. Là, on parle uniquement des travaux de collecteurs pour ce montant-là.

***L’arrêté 6b) est accepté par 26 oui – 6 abstentions. (Voir Annexe).***

**7. COMMISSION DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séances des 3 décembre 2008 et 7 janvier 2009 –  
Rapporteurs : M. Patrick LUSSI et Mme Claudine CORMINBOEUF**

-----

**a) Plan localisé de quartier No 29501-543 – chemin Daniel-Ihly / chemin Crédo / avenue  
Petit-Lancy**

=====

M. LUSSI présente le sujet : Pour que chacun s’y retrouve, je précise que mon propos ne relate que la séance de commission du 3 décembre 2008, et encore succinctement, car nous n’avons pu que conclure à

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

la nécessité de tenir une nouvelle séance de commission qui vous sera relatée par Mme Corminboeuf ci-après.

Je rappelle la hiérarchie des documents. Il y a d'abord un plan directeur de quartier, adopté lors de la législature précédente, qui présente les grandes lignes et options retenues pour l'implantation des bâtiments et l'aménagement à venir.

Puis, quand des aménagements, constructions, se précisent, un plan localisé de quartier est établi et soumis à la Commune qui a 45 jours pour se déterminer en fonction de l'enquête publique qui a eu lieu. Il fait l'objet d'un arrêté et peut être soumis à l'éventualité d'un référendum.

La Commission reçoit M. Oberson, architecte-urbaniste, mandaté par la Ville de Lancy pour concevoir un plan directeur des aménagements extérieurs, de définir un cahier des charges afin que tous les opérateurs immobiliers aient des règles pour réaliser lesdits aménagements de façon à ce que la Ville de Lancy puisse les reprendre avec une sécurité de qualité.

Les soucis commencent, car M. Oberson nous signale que, malgré son intervention du 4 juillet 2008 sur ce plan localisé de quartier 29501, ses remarques de non conformité au plan directeur de quartier n'ont pas été retenues. Puis, le Président remarque justement qu'il est difficile de se faire une idée vu que le plan remis aux commissaires est peu lisible.

Plusieurs commissaires expriment également leur malaise à se prononcer en l'état des informations à disposition de la Commission.

Nous constatons que :

- les aménagements extérieurs ne sont pas conformes à notre plan directeur de quartier ;
- la typologie des bâtiments prévus n'est pas décrite ;
- le nombre de logements prévus n'est pas indiqué ;
- la démarcation dessinée entre espace privé et public ne semble pas correspondre aux directives de la Ville de Lancy

Le Président rappelle que le Conseil municipal avait demandé, suite à une résolution acceptée à l'unanimité, qu'un concours soit réalisé dans lequel seraient impliqués les habitants de tout le périmètre du plan directeur, ceci suite à plusieurs demandes des habitants et surtout suite aux promesses politiques faites aux dits habitants. Les plans localisés de quartier présentés par l'Etat ne tiennent pas compte des remarques communales formulées.

Un commissaire mentionne que le Conseil municipal avait reçu M. le Conseiller d'Etat Cramer qui s'était engagé à respecter la résolution du Conseil municipal susnommée.

Ce plan localisé de quartier 29501 présente l'implantation de 4 bâtiments sur un total de 8 retenus pour le secteur. Si le plan localisé de quartier est accepté sans les remarques et directives de la Ville de Lancy, comment pourrions-nous intervenir pour les 4 derniers ?

Comme vous avez pu le lire, après les remarques pertinentes présentées par l'ensemble des commissaires constatant le manque d'informations et de lisibilité de ce plan localisé de quartier, il est décidé de demander au Conseil administratif de réunir les informations et détails manquants en vue d'une prochaine séance de commission.

A l'unanimité, le renvoi du plan localisé de quartier est accepté.

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Un plan lisible est aujourd'hui entre les mains des commissaires, le Département du Territoire a répondu au courrier du Conseil administratif, selon la demande de la

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

commission, que l'emprise sur le domaine public des balcons peut être réduite, et qu'il est normal qu'un plan localisé de quartier décrive de manière schématique les conditions d'occupation d'un secteur.

Pour résumer, un plan localisé de quartier se limite à décrire l'enveloppe des futures constructions, sans entrer dans le détail de l'architecture, tant pour les façades que pour les typologies.

M. Bezos, du bureau d'architectes Favre & Guth explique que le plan localisé de quartier finalement élaboré en tenant compte de certaines remarques, présente un bâtiment raccourci et d'une profondeur diminuée. Les propriétaires vont donc céder 4500 à 5000 m<sup>2</sup> au domaine public.

Il rappelle que la charte de qualité architecturale élaborée par M. Oberson sur l'ensemble du périmètre donnera un cadre contraignant pour tous les futurs immeubles de ce secteur. Cette charte prévoit notamment des rez-de-chaussée surélevés par rapport au terrain naturel, ceci pour disposer d'un maximum de zones publiques et non pas de jardins privatifs, afin de bénéficier d'une circulation fluide et d'une vie communautaire. La charte prévoit encore des ruptures architecturales évitant ainsi l'uniformité de barres d'immeubles.

M. Martin de l'entreprise Perret, indique que les options retenues sont : 1/3 d'appartements en PPE, 1/3 de logements en fondation HM et 1/3 de coopératives d'habitations. Sur le principe, ce seront des appartements de 3, 4 et 5 pièces.

M. Barro, Président de la FPLC, indique que la parcelle Babel, sur la droite du bâtiment A, permet de composer un plan localisé de quartier cohérent. Cette famille n'entend pas partir pour le moment, et seule leur parcelle est touchée, pas leur maison. Cette parcelle serait destinée à une crèche ou une maison de quartier selon le plan localisé de quartier.

Sur la partie de gauche de l'immeuble B, la commune de Lancy et la FPLC sont propriétaires de 2 bâtiments qui vont s'orienter dans la même démarche que celle du bâtiment B, une fois les démarches abouties avec certains propriétaires privés.

Une opération cohérente est indispensable dans ce secteur au vu des équipements communs à réaliser, telles que la pente d'accès au garage, la circulation des véhicules en sous-sol afin de la limiter en surface. M. Martin indique ensuite sur le plan pour l'immeuble B les 3 entrées (flèches). 45 appartements soit entre 100 et 120 personnes pour une surface de 4931 m<sup>2</sup>. Une densité de 1,03 %. Du fait que la largeur du bâtiment a été diminuée, on aura des appartements traversant. Ce bâtiment est prévu selon le concept Minergie. Pour l'immeuble A, il s'agira de 4400 m<sup>2</sup>, soit 90 à 100 personnes.

La discussion porte sur le fait que la commune a voté un plan d'ensemble où elle a demandé une mixité de logements. Les plans localisés de quartier ne se présentant pas en même temps, le souci est qu'il faudra gérer tant le facteur PPE, que coopératif et LUP sur l'ensemble du périmètre. Il faudra veiller à ce que chaque immeuble soit en mixité. Ce qui est déjà le cas pour l'immeuble B, et éviter d'avoir un bâtiment en LUP, un en PPE, un en coopérative.

M. Barro rassure les commissaires car la FPLC a pour vocation de mettre à disposition 35 % de logements HBM, 35 % de logements en coopératives et 30 % de logements variables. Elle fait de la PPE pour équilibrer l'ensemble. Les privés optent plus volontiers pour de la PPE ou du locatif libre. Comme ce secteur va se construire en partenariat avec le public et le privé, l'équilibre sera respecté.

M. Martin indique encore que la DLO vérifie l'application des LUP et on ne peut pas faire plus de logements en loyer libre que ce que prévoient les LUP.

M. Barro informe que la FPLC a engagé une personne qui fera le tour des communes pour présenter les règlements d'application et les effets des LUP. Il propose que la commission reçoive cette personne.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Un commissaire souligne que les craintes de certains commissaires étaient plutôt dans le sens qu'il y ait plus de logements sociaux que de loyers libres.

M. Martin précise encore que le Département laisse un flou à l'égard de l'affectation des logements dans un plan localisé de quartier afin de laisser une souplesse d'adaptation aux promoteurs.

En réponse à la demande que représentent les 10 % de densité induits par Minergie, M. Bezos informe qu'ils ne figurent pas sur le plan localisé de quartier. Ces 10 % pourraient être réalisés en épaississant les murs des immeubles, en les rallongeant ou en faisant des attiques. L'option des attiques serait plutôt retenue du fait de l'espace généreux entre les immeubles qui ne crée pas d'ombre portée.

A l'unanimité les commissaires donnent un préavis favorable à ce plan localisé de quartier.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien votera favorablement à ce plan localisé de quartier, par contre, je voudrais revenir pour la Xème fois, cela fait 3 ans que ce concours est organisé pour l'aménagement du secteur de la place des Marbriers, et on voit que cela se développe. C'est le deuxième plan localisé de quartier que l'on vote, on ne voit toujours rien venir, à la fin de la législature, on nous aura fait 4 ans de promesses. Les logements vont venir, les nouveaux habitants vont arriver, on a des problèmes de circulation, des problèmes de gestion de ce territoire, il n'y a pas de commerces prévus, il n'y a pas de parkings prévus, hormis ceux pour les habitants du quartier des immeubles à construire. Il faut absolument, j'insiste auprès du Conseiller administratif, qu'on fasse pression sur l'Etat pour mettre en place ce concours.

M. BAERTSCHI : C'est bien volontiers que je vous rappelle la lettre de Mme Menoud qui accompagnait le dossier que vous avez reçu qui dit que la difficulté avec des propriétaires privés, alors que les gens ne veulent pas vendre, c'est une première difficulté. Je pense qu'il faudra très rapidement que la commission reçoive en effet le département parce que M. Oberson a travaillé aussi sur cet endroit-là avec un projet bien entendu d'arriver à des commerces. Il faut savoir pour l'instant, que les propriétaires ne voulaient rien savoir, voulaient rester chez eux, et qu'il est évidemment difficile d'imposer des commerces, etc., à partir du moment où les propriétaires ne veulent rien savoir.

Bonne nouvelle, aujourd'hui, j'ai reçu des ouvertures des personnes qui sont propriétaires et qui seraient d'accord d'entrer en matière pour commencer à voir dans quelle mesure elles pourraient s'inscrire dans un développement de ce secteur. Donc, ce n'est pas oublié, mais il faut reconnaître une certaine mauvaise volonté, on peut les comprendre, les propriétaires ne nous ont pas aidés dans la facilité des choses.

M. OLOFSSON : Pour reprendre les propos de mon collègue Favre, c'est que le développement de ce quartier avait été géré à l'origine avec une association, dont je suis le président, donc je m'abstiendrai sur le vote, en conflit d'intérêt évident. Pour l'histoire de la centralité, de nouveau, on ne nous répond pas, sur la mise en œuvre de ce concours qui avait été décidée dans ce Conseil municipal, je vous rappelle simplement que l'ancien Conseil municipal avait été quelque peu forcé par l'Etat d'accepter ce plan localisé de quartier qui ne nous convenait pas dans un premier temps, mais accusé, par l'Etat, d'empêcher de construire sur Genève il a dû finalement accepter. Aujourd'hui, nous sommes deux ans plus tard, c'est le deuxième plan localisé de quartier, rien ne se passe. Je ne pense pas que c'est une mauvaise volonté des propriétaires, mais simplement un mauvais projet que vous avez devant vous, c'est-à-dire l'érection de 4 boîtes à chaussures dans un quartier inadapté pour ce genre de construction.

Maintenant, ceci étant dit pour la Xème fois probablement par moi-même, j'aimerais revenir sur le plan localisé de quartier pour lequel vous devez vous prononcer ce soir, parce que c'est quelque chose de beaucoup plus précis que nos discussions vagues sur le développement d'un quartier, qui, finalement est développé par tout le monde, sauf par ce Conseil municipal puisque l'Etat nous impose chaque point de vue. J'aimerais simplement attirer votre attention que les débats dans la commission portaient certes sur la mixité et nos conditions préalables à l'adoption de ce plan localisé de quartier d'il y a 2 ans. J'aimerais attirer votre attention sur la gestion de l'espace public, c'est-à-dire que nous avons 9 places de parking

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

visiteurs qui se trouvent sur un parc qui sera évidemment « donné » ou cédé par les promoteurs à la Ville de Lancy. La Ville de Lancy devra assumer la gestion, l'entretien d'un beau parc devant un immeuble en mains privées, avec 9 places de visiteurs qui resteront à disposition des habitants des futurs immeubles, je trouve cela complètement absurde alors que nous avons deux immeubles avec deux sous-sols, je pense qu'il y a assez de places de parking qui sont créées de cette façon-là, et petite remarque supplémentaire, tout ceci ne résout absolument pas la problématique de la circulation dans ce quartier qui est absolument calamiteuse due à la fréquentation de l'Institut Florimont qui est adjacent.

Donc, je m'abstiendrai, mais je livre quand même ces réflexions, notamment aux personnes concernées par l'environnement. Je pense que si c'était l'occasion peut-être de créer quelque chose, mais je ne me fais pas d'illusion.

***L'arrêté 7a) est accepté par 31 oui – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 8 janvier 2009 –  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**

---

**a) OPB – Point de la situation**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. Renevey indique que le rapport final de l'établissement du plan général d'assainissement concernant les nuisances sonores est terminé et qu'il est étroitement lié avec la demande de crédit traitée au point b).

M. Burri du bureau BCPH prend la parole et rappelle avoir présenté le début de ce travail il y a une année, et maintenant une étape importante a été franchie, soit la définition des tronçons prioritaires.

M. Burri précise que son bureau n'a travaillé que sur le réseau communal puisque le canton s'occupe de son propre réseau. Il précise que le réseau communal connaît un trafic important, bien que certains secteurs soient préservés. Il mentionne que des mesures in situ ont donc été prises du printemps à l'automne 2008..

Un commissaire demande comment l'on traduit une mesure de bruit visuelle. M. Burri répond qu'il est inutile d'utiliser un sonomètre lorsque le trafic est faible sur un tronçon. Il signale par ailleurs que l'endroit choisi pour la mesure de bruit doit être dégagé afin d'éviter les nuisances et les échos. Il déclare qu'il est nécessaire de savoir ce qui se passera à l'avenir afin de pouvoir évaluer l'évolution du bruit et les mesures à prendre. Il rappelle en l'occurrence que l'évolution générale du trafic sera en augmentation de 30 à 40 % d'ici 2028, ce qui signifie une augmentation de 1 à 1,5 Db. Il rappelle que le bruit est doublé avec 3 Db de plus.

M. Burri montre ensuite le plan de charge du trafic intégrant les projections liées à la nouvelle ligne de tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) qui aura une influence négative sur la route de Chancy. Il mentionne que les reports de circulation sont déjà envisagés. Il ajoute que les conséquences sur le bruit ne seront pas importantes sur ce tronçon, mais il conviendra de rester attentif. Il remarque que les plans localisés de quartiers (PLQ) ont également été pris en considération afin de connaître les surfaces brutes de plancher et de définir un ratio de voitures. Il précise que la Chapelle-les-Sciens et Sovalp vont connaître de grosses évolutions de bruit. Il énumère ensuite les différents tableaux de plan général d'assainissement en mentionnant qu'il existe plusieurs mesures à prendre, tant à la source que sur les chemins de propagation ou sur les réceptacles. Il évoque par exemple les revêtements phono absorbants qui permettent de gagner 3 Db, et ajoute, à la demande d'un commissaire, que personne ne peut garantir l'état de ces revêtements après vingt ans. C'est ce type de revêtement qui est posé à l'avenue des Morgines.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

M. Burri mentionne que l'assainissement des huit tronçons prioritaires se monterait à quelques Fr. 6 millions. Il précise qu'il existe des délais pour réaliser ces travaux ainsi que des subventions fédérales qu'il convient de ne pas rater.

**b) Assainissement des nuisances sonores des routes communales OPB -  
1<sup>ère</sup> tranche conditionnelle – Crédit d'étude (Fr. 200'000.--)**

=====  
M. PERRENOUD présente le sujet : Le crédit va permettre d'entreprendre différentes études sur des tronçons dits sensibles et à assainir dans les meilleurs délais. Les axes principaux qui ressortent de la tranche ferme sont :

- Rampe du Pont-Rouge
- Avenue du Curé-Baud
- Chemin des Palettes entre les Nos 16 à 26 et 35 à 41

Les projets doivent être déposés aux instances supérieures pour validation et être intégrés dans le plan des subventions fédérales du plan quadriennal 2012-2016.

Le crédit n'est pas seulement lié à ces trois axes, d'autres tronçons routiers sont touchés par le bruit et devront être assainis dans les délais légaux soit au 31 mars 2018. De plus, des propriétaires pourraient attaquer la commune si cette dernière ne prendrait pas de mesures d'ici 2018.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. GOLAY : Par rapport à cette ordonnance, protection du bruit, il faut rappeler qu'une ordonnance c'est aussi contraignant qu'une loi fédérale, il faut savoir qu'une ordonnance, c'est le moyen le plus anti-démocratique que le Conseil Fédéral utilise, puisque cela ne passe pas par le Parlement et cela ne passe pas non plus par la voie référendaire. Ces ordonnances on en a énormément, l'OPR par exemple, si l'Etat nous dit aujourd'hui ce qu'on doit faire aujourd'hui sur la commune appliquerait l'OPR, c'est quelques centaines de millions de plus, l'OPR, c'est la qualité de l'air, on est loin encore des quotas.

Je veux bien qu'il y ait des ordonnances, mais normalement, l'ordonnance doit être décrétée pour des objets urgents, maintenant, on se rend compte que le Conseil Fédéral utilise cela à tout va, ce n'est pas si contraignant qu'une loi. Je dis simplement, prenons le temps, parce que n'importe quel citoyen peut aussi attaquer par rapport à l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, on ne le fait pas, personne ne le fait. Qui va entamer de telles démarches coûteuses ? Je dis, soyons prudents par rapport à ces ordonnances fédérales. Il ne faut pas non plus s'empresse pour répondre à tous les caprices de nos Conseillers fédéraux, 2018, ce n'est pas contraignant, prenons le temps, il ne faut pas non plus se défaire de sommes gigantesques par rapport à cela dans des délais qui nous sont quand même imposés et qui sont relativement courts pour les sommes qui sont demandées.

M. BONFANTI : Je tiens à rappeler à M. Golay qu'il est député, que la Confédération donne des subventions pour ces OPB. Il me semble que le MCG critique souvent comme quoi l'Etat de Genève donne beaucoup à la Confédération, que la Confédération donne beaucoup moins en retour. Pour une fois que la Confédération donne de l'argent pour entreprendre des travaux, il me semble qu'il est irrationnel de ne pas pouvoir profiter de cet argent. D'autre part, je vous rappelle qu'il y a une date limite qui est 2017. Si d'ici 2017, les travaux ne sont pas établis, ce sont les propriétaires qui vont pouvoir se retourner contre la commune et attaquer la commune en justice.

M. MIZRAHI : Je ne reviendrai pas sur la question des subventions à côté desquelles, nous risquons de passer. Rappeler à M. Golay que les ordonnances ne sont pas des actes juridiques qui sont adoptés par le gouvernement de sa propre initiative, mais qu'elles reposent quand même sur une base légale formelle

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

qui, comme M. Golay le sait, est adoptée par le parlement sous forme de loi fédérale. Donc, les ordonnances ne sont pas des ovnis, M. Golay.

M. STUDER : Sans vouloir me battre sur le fond juridique des ordonnances, je constate que même si cela peut être considéré comme un ukase de la part de la Berne fédérale, il en va également du bien-être de la population. Ce n'est pas à l'encontre de la population, mais bel et bien pour elle.

M. FAVRE : Pour moi, il s'agit de voter Fr. 200'000.-- de crédit d'étude, après on pourra discuter. On vote sur un document d'excellente qualité qui nous a été présenté par le Conseil administratif. L'analyse des travaux, et ensuite, on verra ce que l'on fait, ou ce que l'on ne fait pas. C'est un recensement que nous devons faire.

M. RENEVEY : Je ne veux pas rallonger le débat inutilement. Effectivement, je connais le cheval de bataille de M. Golay sur les ordonnances. J'aimerais simplement ajouter à ce qui a été dit, donc outre l'aspect financier qui fait que si nous sommes une des premières communes, nous sommes sûrs de toucher un certain nombre de subventions, mais simplement rappeler aussi que les communes, les unes après les autres, s'y mettent aussi, donc ce n'est pas juste une folie lancéenne de se conformer à cette ordonnance. La Ville de Genève l'a fait, les autres communes s'y mettent aussi, on suit également les ordonnances, les 44 autres communes doivent aussi s'y mettre.

M. GOLAY : Qu'on soit bien au clair, je ne suis pas opposé à l'ensemble, simplement, je dis ne soyons pas trop pressés, surtout au niveau des coûts que cela va engendrer. Il y a un délai qui nous est imposé, si on dépasse ce délai, cela a peu d'importance aussi. Il y a beaucoup de choses pour lesquelles le délai n'a pas été respecté, le canton ou d'autres communes, je n'en sais rien. Ce n'est pas quelque chose qui est hyper contraignant.

M. ALONSO : Je reviens sur les propos de M. Favre, il s'agit de savoir combien cela va coûter. Donc, si on ne sait pas quel est le coût, on ne pourra pas voter. Donc, faisons voter ce crédit d'étude, et on aura une discussion.

M. RENEVEY : Je veux juste rajouter pour terminer en ce qui me concerne, je suis toujours étonné qu'un député trouve que des obligations légales doivent être contournées.

M. GOLAY : Il y a beaucoup de choses qui sont contestées M. Renevey. Je suis étonné de votre part quand il y a des contestations, ce n'est pas quelque chose qui est démocratique, il y a beaucoup d'ordonnances qui sont contestées aujourd'hui encore, parce que Berne nous impose ces ordonnances. Je pense qu'un débat démocratique, ce serait le Parlement fédéral qui déciderait de la chose, cela serait soumis au peuple, il n'y aurait aucun problème. C'est un moyen de détourner et de faire passer des choses beaucoup plus vite, on le voit, M. Couchepin le fait, il faudrait avoir à ce niveau-là un peu plus de réflexion ; ils font passer énormément d'objets pour éviter que le Parlement, qui refuserait dans bien des cas, ces objets qui sont les ordonnances.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Restez sur le sujet M. Golay.

M. BONFANTI : Je vous rappelle juste l'ordonnance sur les rayonnements ionisants, cela a été mis en place concernant les antennes.....

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. Bonfanti, ce n'est pas le sujet. Je vous arrête, on a un ordre du jour chargé, on va s'arrêter là.

***L'arrêté 6b) est accepté par 30 oui – 2 abstentions. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****c) Divers**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : Après la distribution d'un document sur les bâtiments à énergie positive, le Conseiller administratif Renevey informe la commission que les procédures concernant le premier tour de la piscine Marignac avancent et que le jury pour le projet de la Chapelle-les-Sciers se réunit prochainement.

Un commissaire demande s'il serait possible de faire quelque chose pour les trous se trouvant sur l'avenue Curé-Baud. Il mentionne que la situation est dangereuse pour les deux roues, notamment la nuit.

M. Renevey répond que des essais ont été menés, mais qu'aucun revêtement ne tient pour le moment. Il rappelle que les camions du chantier voisin passent tous les jours sur ce tronçon, ce qui n'est pas pour améliorer la situation. Cette situation est une priorité et il espère faire les travaux dès que le gros œuvre du chantier sera terminé.

**9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séance du 12 janvier 2009 –  
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

---

**a) Fondation du Stade de Genève – Point de la situation et demande de postposer la  
créance de Fr. 3 millions de la Ville de Lancy**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Débat fort intéressant sur un point très technique à la Commission des finances. Tout au long de l'audition des responsables de la Fondation du stade de Genève, la majorité de la commission a pris acte que le stade et le centre commercial ont une nécessité économique et sociale avérée. Je vais tenter de vous expliquer l'aspect technique d'une postposition et les arguments qui ont mené la Commission à accepter cet arrêté à l'unanimité.

*Historique*

La Ville de Lancy a engagé un crédit d'investissement de Fr. 3 millions en 1998. Cet investissement a été intégralement amorti sur les comptes 2005. Il participe au capital-actions du Stade de Genève. En 2003, la Commune a octroyé un prêt de Fr. 3 millions supplémentaires pour finir la construction du stade. A ce jour, ce prêt n'a jamais été remboursé. C'est uniquement sur ce prêt que se porte la postposition, acte juridique qui stipule que la créance subsiste, mais que son exigibilité est supprimée. Elle pourrait être remboursée sous certaines conditions fixées dans la convention de postposition. Sachez encore que le président de la fondation a été très transparent : je cite « honnêtement la fondation ne remboursera personne »

*Etat des lieux*

Les responsables de la Fondation du stade, nous exposent la situation résumant les enjeux autour du stade en trois axes principaux :

- La priorité absolue de la Fondation fut d'assurer un Euro 2008 sans faille garant de l'image de Genève, l'objectif fut atteint.
- Dans un second temps, un assainissement juridique et économique s'impose.
- Dans un troisième temps, il faudra que le stade subvienne à ses besoins.

*Second temps assainissement juridique et économique - Assainissement des finances.*

En juillet 2008, après étude, force est de constater que le stade de Genève ne dispose pas de moyens suffisants pour subsister en l'état. L'assainissement est donc indispensable. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent : une faillite classique ou un changement structurel. La faillite présentant plus d'inconvénients que

## Séance ordinaire du 29 janvier 2009

d'avantages (qui va racheter un stade ? Quelle image pour Genève ?). Une solution alternative extrajudiciaire doit être trouvée.

Actuellement le stade a les créances suivantes :

- Fr. 20 millions auprès du Crédit suisse
- Fr. 4 millions auprès de l'Etat de Genève
- Fr. 3 millions auprès de la Ville de Lancy
- Fr. 3 millions de créances fiscales.

A l'exception des créances fiscales qui devront être traitées séparément, la Fondation du stade de Genève demande une postposition pour les trois autres créanciers. Cet acte sera effectif pour la Ville de Lancy uniquement si les deux autres acceptent. Du côté cantonal, une loi va être soumise au Grand Conseil en février 2009.

### *Autres possibilités*

L'abandon de créance ou l'augmentation de la Ville de Lancy au capital-actions du stade ne sont pas judicieux. Ils posent des problèmes juridiques mais surtout sont soumis à la TVA.

### *Assainissement juridique, avenir du stade*

Le partenariat privé public ayant révélé ses limites à Genève, seuls les pouvoirs publics sont à même de pérenniser le stade de Genève. Une structure Etat - Ville de Genève - Ville de Lancy est à l'étude. Les responsables du stade souhaitent, au-delà de la postposition, continuer leur partenariat avec la Ville de Lancy.

A ce sujet, plusieurs commissaires demandent expressément au Conseil administratif :

1. de réactualiser, voire améliorer l'ancienne convention (utilisation du stade et des coursives, avantage lors de manifestations...)
2. d'augmenter le nombre de sièges lancéens au Conseil de Fondation.

### *Troisième priorité un stade viable*

Pour l'avenir, la Fondation est optimiste, 3 conditions sont nécessaires à des finances équilibrées :

1. qu'une équipe genevoise soit en superleague (LNA)
2. que l'équipe suisse joue deux fois par année à Genève
3. que 4 concerts soient organisés par année

Ces conditions semblent tout à fait réalistes.

### *En résumé:*

1. Une postposition est un acte juridique qui stipule qu'une créance subsiste mais que son exigibilité est supprimée. Dans le cas précis la créance, sauf miracle, ne sera jamais remboursée.
2. D'un point de vue pratique et financier, toute autre solution que la postposition pose problème.
3. La postposition entrera en vigueur uniquement si les 3 créanciers l'acceptent (Crédit Suisse, Canton, Ville de Lancy).
4. Refuser la postposition c'est mettre pratiquement le stade en faillite donc perdre un bel outil et Fr. 3 millions.

La commission vous recommande d'accepter cet arrêté qu'elle a voté à l'unanimité

M. LANCE : Pour compléter l'excellent rapport de M. Mathieu, j'aimerais vous lire un courrier de la Fondation du Stade de Genève que j'ai reçu ce jour, qui répond à certaines demandes des commissaires de la Commission des finances :

« Suite à l'audition de notre Fondation par la Commission des finances de votre commune le 12 janvier 2009, certains Conseillers municipaux sont revenus sur la convention signée en 2003 entre la Ville de Lancy, la Fondation du stade Genève et la Société d'exploitation du stade de Genève.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

*A cet égard, nous vous confirmons que cette dernière société a été dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de 1<sup>ère</sup> instance le 4 février 2005.*

*Par ailleurs, à la même date, un même jugement de faillite a été prononcé à l'encontre de la Société Servette FC SA qui gérait l'équipe professionnelle, ce qui a entraîné la relégation du club en 1<sup>ère</sup> ligue.*

*Ces éléments ont mis de facto un terme à différents points de la convention précitée.*

*Aujourd'hui, notre objectif est d'assainir judiciairement ou extrajudiciairement la Fondation, en mettant notamment un terme à cette convention comme à d'autres qui grèvent l'exploitation du stade.*

*Une fois cet objectif atteint, nous développerons un plan d'exploitation pérenne pour le stade.*

*La Ville de Lancy intervient dans cette phase d'assainissement à travers la demande qui lui est faite de postposer sa créance de Fr. 3 millions.*

*En cas d'acceptation d'un soutien financier de l'Etat de Genève et de postposition effective de la créance, nous sommes bien sûr toujours prêts nonobstant la caducité de la convention de 2003 à examiner toute demande ponctuelle de la Ville de Lancy, avec attention et dans le but d'y répondre de manière favorable.*

*Nous profitons également de ce courrier pour remercier encore la Ville de Lancy de son soutien passé et actuel, sans lequel un assainissement extrajudiciaire est tout simplement impossible à mettre en œuvre ».*

Voilà ce que je voulais rajouter au débat.

M. MIZRAHI : Quelques mots au nom du groupe Socialiste. Nous allons voter ce crédit, mais il est vrai sans grand enthousiasme, puisqu'il faut quand même se garder effectivement de trop d'enthousiasme autour de l'utilité de cette infrastructure. J'entends parler de l'utilité économique et sociale, je pense à ce petit entretien qui aurait pu avoir lieu entre un enfant et son père « papa, papa, on va voir le stade », et le père qui dit « et bien oui, ça tombe bien, comme ça j'irai à la Coop ». Je crois qu'il faut être sérieux, l'utilité de ce stade pour la commune, outre le billet que notre Maire a reçu pour aller voir les matchs de l'Euro, n'est quand même pas énorme, à l'heure où on veut réduire la fiscalité de la commune, et donc réduire les dépenses, on ne sait toujours pas où il faudra couper. C'est vrai qu'on pourrait se demander s'il n'y a pas des domaines prioritaires.

Cela étant, les Socialistes nous ne sommes pas pour la politique du pire et avons pris bonne note que l'alternative à la postposition de la créance serait simplement une perte de maîtrise des pouvoirs publics et la faillite. Il serait déraisonnable de perdre encore plus d'argent en courant à cette faillite, nous allons voter ce crédit.

M. AESCHBACHER : Je ne reviendrai pas sur ce crédit, parce que ce n'est pas un crédit. Je suis étonné modérément des propos de mon alter ego Socialiste. Je rappellerai juste, ainsi qu'à son parti, que le centre commercial, aux dernières nouvelles, est toujours sur la commune de Lancy, il y a des gens qui travaillent, et qu'en règle générale, quand on travaille, on paie des impôts. Manifestement, l'économie et le parti Socialiste, il y a des règles qui ne sont pas tout à fait très claires.

Concernant cette postposition, nous allons naturellement la voter, notre objectif étant d'aller dans le sens d'aider la Fondation, je rappelle qu'on a déjà assaini ces Fr. 3 millions, ce qui a d'ailleurs fait baisser le fameux bénéfice extraordinaire de 2005 de Fr. 3 millions puisqu'on avait assaini ces fameux Fr. 3 millions.

Nous voterons donc cette postposition, nous sommes satisfaits du courrier reçu de la Fondation, nous étions à l'époque étonnés que M. Genecand découvre cette convention, étant entendu que M. Chobaz siégeait dans le Conseil de Fondation à l'époque, il l'avait lui-même signée. On s'est demandé s'ils se parlaient, manifestement, on a la réponse, ils ont dû se parler, donc, nous sommes satisfaits. Nous espérons que la Ville de Lancy pourra au moins retirer un petit quelque chose dans l'utilisation du stade, puisque pour le reste, on sait que les premiers Fr. 3 millions c'était le siège, on l'a. Les deuxièmes Fr. 3 millions c'était un prêt sans intérêt, et bien on l'a perdu.

Allons de l'avant et je pense que ce stade est viable, il est important pour notre commune, nous avons aussi eu l'Euro grâce à ce stade, nous en sommes pour notre part, entièrement satisfaits.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Mme CASUTT : Ce n'est pas un nouveau crédit, c'est simplement une créance qui existe, on aura peut-être, grâce à cela, une fois une chance d'avoir un minimum de remboursement. Si on ne le fait pas, on les met en faillite. Il ne faut pas oublier que le centre ne se serait pas construit sans le stade. C'est pour cela qu'au départ la commune avait mis les Fr. 3 millions. Le centre commercial, comme l'a dit mon collègue, apporte tout de même quelques peccadilles pour la commune, et cela a amélioré le lieu qui n'était pas très joli.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Merci Mme Casutt pour ces considérations également esthétiques.

M. LUSSI : Pour notre groupe, ce genre d'action fait partie de ce qu'on peut appeler des fantômes dans une armoire, ou des ovnis, objets nettement insolubles, nous avons pris acte de ceci. Evidemment, nous voterons la postposition, mais nous insistons fortement auprès du Conseil administratif pour que nous puissions, comme il a été dit par M. Mathieu, avoir une place dans ce nouveau Conseil de Fondation comme il est proposé, car c'est peut-être là que nous réussirons à, ne pas récupérer de l'argent, mais peut-être à avoir, par échange de bons procédés, quelques dédommagements sous forme de nature.

M. FAVRE : Je rappellerai juste à M. Mizrahi qu'il faudrait que M. Chobaz assiste de temps en temps à leur caucus.

M. AUGSBURGER : J'aimerais demander à M. Lance si nous avons le droit de savoir qui a signé la lettre qu'il nous a lue.

M. LANCE : Bien sûr. Il s'agit de M. Benoît Genecand président, Olivier Carnazzola, directeur.

***L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

M. MATHIEU : J'ai oublié qu'il y avait des divers et maintenant je ne les retrouve pas. Désolé.

**10. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 15 janvier 2009 –  
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Situation du Lancy-Natation – Subvention extraordinaire**

=====

M. VOLERY présente le sujet : Le Président explique que tous les commissaires ont reçu l'audit et les explications sur le Lancy-Natation, en ajoutant que M. Rivollet de la fiduciaire mandaté va être auditionné et qu'il ne s'agit pas de faire un procès d'intention des personnes concernées.

M. Renevey relève le nombre important de documents. D'emblée, il précise que l'ancien comme le nouveau comité souhaitent le bien du club. Le nouveau comité qui a repris le club savait les difficultés financières, le passif se monte à Fr. 300'000.--. Il rappelle que Lancy en Fête a été déficitaire deux années durant et, d'autre, part Fr. 100'000.-- destinés au Jeux Olympiques ont contribué à ce déséquilibre financier. Il signale que le risque de faillite est important. Une subvention de Fr. 100'000.-- au maximum et un prêt sans intérêt sur 10 ans seraient possibles vu l'importance de ce club.

Une commissaire pense qu'il faudrait payer les arriérés et avoir un regard sur l'argent investi par la Ville de Lancy.

M. Rivollet relève les recettes manquantes de Fr. 42'000.-- d'une année à l'autre et une augmentation de Fr. 160'000.-- de dédommagement pour les entraîneurs et les moniteurs entre 2006 et 2008. On constate que malheureusement les cotisations ne rentrent pas d'une façon régulière.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Une petite ombre concernant les charges sociales qui n'ont pas été toutes payées. Sur ce sujet, M. Rivollet signale que certaines n'étaient pas déclarées car elles avaient un autre emploi sur France. Un commissaire remarque qu'il y a eu un contrôle AVS et que rien ne s'est passé, il ne comprend pas pourquoi. Au niveau des comptes, Lancy en Fête correspond à 10 %.

Un commissaire remarque que M. Pansier, ancien président, a vu son salaire tripler entre 2006 et 2008, en remarquant qu'il n'a pas l'impression que son taux d'activité soit monté aussi linéairement. M. Rivollet pense que le club a dû avoir une exonération fiscale, mais mentionne ne pas avoir eu les papiers entre les mains. Il est répondu que le club compte 2'000 membres.

A la question s'il faut craindre une faillite au mois de février, M. Rivollet répond qu'il y aura tôt ou tard plus de liquidités pour faire face aux factures, Fr. 300'000.-- cela pèse lourd dans la balance; et précise que cette association ne dégagera jamais de bénéfice.

Aujourd'hui, certains membres sur le plan compétition sont partis au Genève-Natation, mais pour le Lancy-Natation c'est l'école de natation qui est primordiale. D'ailleurs la compétition coûte Fr. 26'000.-- de boni contre Fr. 180'000.-- pour les frais d'entraînement.

Pour conclure, la commission se réunira au mois de février pour auditionner le nouveau comité et prendre une décision sur le plan financier.

**b) Maintien de Lancy en Fête 2009**

=====

M. VOLERY présente le sujet : M. Renevey déclare qu'une date a été arrêtée. M. Pansier pensait pouvoir assumer cette manifestation. Le Conseil municipal devrait prendre une position. La météo a joué des tours malheureux à cette manifestation qui est un monument dans le calendrier communal.

Une proposition est avancée c'est de faire un contrat de prestations avec une garantie de déficit de la commune; et que le bénéfice opéré serait ensuite placé dans un fonds de réserve qui, une fois le plafond atteint, annulerait la garantie de déficit. Un commissaire remarque qu'il est également possible d'imaginer une association à but non lucratif pour l'organisation d'une telle manifestation. Le sujet sera débattu en Commission de la Culture.

M. LANCE : J'aurais une information à vous transmettre. Peut-être préciser aussi, cela ne ressort pas dans le rapport de M. Volery, que le nouveau comité n'était pas intéressé à organiser Lancy en Fête 2009. Vous informer que j'ai eu plusieurs contacts ces dernières semaines avec Daniel Pansier, qui était lui intéressé à reprendre l'organisation de Lancy en Fête.

Le Conseil administratif désire maintenir cette fête qui est appréciée de toute la population lancéenne. Une des conditions de Daniel Pansier, d'ailleurs comme celle du Conseil administratif, était que la situation entre l'ancien et le nouveau comité soit clarifiée et que tout différend entre ces deux parties soit levé. Force est de constater que, malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui, et d'un commun accord avec Daniel Pansier, celui-ci renonce à prendre en charge l'organisation de Lancy en Fête en 2009.

**c) Divers**

=====

M. VOLERY présente le sujet : A la question ce qu'il en est du Dojo, M. Renevey répond que le Yen-Do fonctionne très bien malgré l'espace restreint des locaux, Il pense qu'il sera nécessaire de trouver une solution à moyen terme. Il signale en outre que la proximité immédiate des deux clubs pose un problème et qu'il sera nécessaire de trouver un autre local. Concernant la licence que l'enseignant du Yen-Do ne

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

possède pas, ce n'est plus le cas, le club a pu participer à une compétition. Lors d'une prochaine séance, la commission désire entendre les différents clubs d'arts martiaux de la commune.

M. Renevey déclare que la lettre de la commune de Plan-les-Ouates est arrivée concernant les Cherpines, mais il voudrait relancer des négociations avec cette commune pour un prolongement du contrat.

**11. COMMISSIONS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRAVAUX ET  
CONSTRUCTIONS REUNIES –  
Séance du 5 novembre 2008 –  
Rapporteur : M. Javier ALONSO**

---

**Plan de circulation du Grand-Lancy – Résolution du 21 juin 2007 « Plan des circulations du  
secteur place du 1<sup>er</sup>-Août, Communes-Réunies, Curé-Baud, Semailles et Palettes »**

=====

M. ALONSO présente le sujet : Le Conseiller administratif M. Baertschi se félicite du nombre de Conseillers municipaux (25) ce qui démontre que le sujet reste d'actualité.

Il observe qu'il a fallu plus d'une année au Conseil administratif pour répondre à la résolution du 21 juin 2007. Le sujet de la mobilité n'est pas simple. Il indique que l'étude réalisée donne lieu à un rapport de plus de 60 pages.

Il précise également qu'un certain nombre de points ne sont pas abordés dans le détail, le plus important étant la circulation à l'avenue du Curé-Baud ainsi que la place du 1<sup>er</sup>-Août.

Partant de quatre endroits où il y a un degré de saturation évident :

- Au croisement de la route du Grand-Lancy et du chemin des Courtillets
- Grand-Lancy / Communes-Réunies
- Place du 1<sup>er</sup>-Août
- Chemin du 1<sup>e</sup>-Août

Le Bureau Citec nous présente ses conclusions, il a étudié 4 variantes :

*Variante 1* : Modération du trafic sur l'avenue du Curé-Baud et fermeture partielle de la place du 1<sup>er</sup>-Août ainsi qu'une déviation du trafic sur le chemin du 1<sup>er</sup>-Août. Cette variante laisse intact l'essentiel de la problématique et ne valorise en aucun cas la place du 1<sup>er</sup>-Août qui était aussi un objectif en soi.

*Variante 2* : Fermeture complète de la place du 1<sup>er</sup>-Août

Toujours avec la modération de trafic sur l'avenue du Curé-Baud ainsi que la maîtrise ponctuelle du trafic sur le croisement des Courtillets et Grand-Lancy par l'intermédiaire de feux. C'est la variante qui a été recommandée par le Bureau Citec.

*Variante 3* : Fermeture partielle. Le trafic est renvoyé d'un côté et de l'autre, ce qui péjore beaucoup l'accessibilité au quartier des Semailles. C'est une variante qui a été étudiée mais qui n'est pas été retenue.

*Variante 4* : C'est la même que la variante 3, sauf qu'il y aurait une déviation par le chemin des Palettes vers l'avenue des Communes-Réunies

Voilà, ce sont les 4 variantes qui ont été présentées.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

M. Lovey décrit les plans de charges entre 07h30 -08h30 et 17h00-18h00. Il observe que pour canaliser le trafic de transit sur les axes primaires, sur 3 solutions envisageables, l'ouverture d'un nouveau tournant à gauche depuis le chemin du 1<sup>er</sup>-Août vers l'avenue des Communes Réunies est à prioriser.

Il présente ensuite les grands principes d'intervention sur un schéma de circulation et commente 4 variantes que vous venez de voir. M. Lovey termine en soulignant la nécessité de la régulation du carrefour Courtillets/Grand-Lancy.

Les commissaires font part de leurs observations :

- Vu la possibilité de suspension de la ligne 17 ce qui a un impact certain sur la fréquence des trams, l'option N°1 devrait être reconsidérée car on pourrait rétablir le tournant à gauche de la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies qui a été supprimé
- Faire passer la circulation au chemin du 1<sup>er</sup>-Août, cela va à l'encontre du souhait exprimé dans la résolution, puisque cet axe est habité.
- Remettre la circulation sur les grands axes de pénétrantes et faire de la modération sur les autres axes.

*Réponses de M. Lovey* – Selon l'information transmise par les TPG, la ligne 17 sera suspendue à titre temporaire par manque de matériel. Cependant, le service sera remplacé par des bus qui circuleront sur le même tracé.

En ce qui concerne le chemin du 1<sup>er</sup>-Août, M. Lovey rappelle qu'il s'agit dans ce secteur de 150 véhicules par heure, en heure de pointe, mais cela ne représente pas un flot de véhicules. Il fait le comparatif avec la charge de trafic en provenance du Pont-Butin, soit 900 véhicules aux heures de pointe.

Par ailleurs, indique-t-il, actuellement il n'y a pas de trafic sur le chemin du 1<sup>er</sup>-Août mais la variante proposée semble être un mal nécessaire pour un grand bien. Rouvrir le tournant à gauche ne poserait pas seulement un problème au niveau du tram et du bus, mais on saturerait l'ensemble du réseau primaire.

Cette priorisation du tournant à gauche au chemin du 1<sup>er</sup>-Août suscite des réticences auprès des commissaires qui constatent des manques notoires au niveau de la mise en place du dispositif, ainsi que de la signalisation et la déviation du trafic à différents points d'accès à la commune. Il est soulevé que le développement de la mobilité douce pourrait également contribuer à la diminution du trafic.

*M. Lovey reconnaît que la meilleure solution serait de réduire le trafic par la mobilité douce. En ce qui concerne les statistiques, depuis la mise en fonction du tram, il y a eu une diminution de 15 % sur les Communes-Réunies.*

Le Conseiller administratif délégué rappelle que la demande de la résolution était de diminuer le trafic sur l'avenue du Curé-Baud et que cet objectif est atteint par les différentes variantes.

La variante 4 est la plus sévère et ne résout pas le problème du lien entre les habitants de Lancy- Sud et de Lancy Nord qui est l'un des concepts du plan directeur.

Il n'y a pas de solution idéale, le Conseil administratif fera des propositions qui seront examinées par les commissions de notre Conseil municipal.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES –  
Séances des 19 novembre et 10 décembre 2008 –  
Rapporteurs : MM. Alain MATHIEU et Thierry AESCHBACHER**

---

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****Audition de Mme Dominique Baertschi, Présidente de l'Association « La Virgule »**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Je vais rapporter pour la séance du 19 novembre 2008, ce sera très court comme vous pourrez le voir. Suite à une motion d'ordre de l'Union Radicale-Libérale, la Commission des affaires sociales décide d'ajourner par 6 voix contre 4, l'audition des 3 représentants de l'Association La Virgule ; sa présidente, Mme Dominique Baertschi n'étant pas présente.

Un échange de courrier entre la présidente de notre commission et Mme Baertschi vous a été lu lors de notre dernier Conseil municipal, et figure in extenso dans notre procès-verbal en pages 481 et 482. Il n'y a pas de raison de revenir sur cette regrettable péripétie.

M. PROGIN : Vous m'excusez Mme la Présidente, je dois vous quitter avant l'issue de la séance parce que je suis attendu au travail.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : C'est très aimable à vous, bon courage Monsieur.

M. AESCHBACHER présente le sujet : Je voulais juste dire que c'est l'Union Libérale-Radicale et non pas Radicale-Libérale, c'est important. Après le départ de M. Baertschi, Conseiller administratif délégué aux affaires sociales et son remplacement par M. Lance, la Présidente accueille les représentants de l'association la Virgule.

Mme Baertschi nous dresse l'historique de la Virgule. Cette association existe depuis 1994 et possède actuellement 13 lits. Elle précise que la Virgule est membre de la plateforme contre l'exclusion. Son comité compte 11 membres tous bénévoles. Il y a actuellement une personne qui travail à 100 % secondée par une personne à 30 % et un apprenti.

Le but de la Virgule est d'accueillir les personnes dans l'urgence avec les 5 places qu'elle possède dans des roulettes. Ces dernières sont ouvertes toute l'année, sauf en juillet et août. Il n'y a pas de suivi à de rares exceptions.

La maison, appelée le Point Virgule possède pour sa part 8 lits. Les personnes qui sont accueillies dans la maison sont locataires et doivent s'inscrire dans une démarche de progression vers l'autonomie.

Il y a un suivi personnel organisé par la permanence. Mme Baertschi passe en revue la situation des différentes personnes actuellement au Point Virgule en précisant qu'il a des échecs, mais cite aussi plusieurs réussites.

Une commissaire se demande si la Virgule ne fait pas double emploi avec l'une des tâches de l'Etat et s'étonne de l'annulation de la subvention étatique à la Virgule. Mme Baertschi répond que souvent c'est l'Hospice Général qui envoie les personnes. Il n'y a donc pas de double emploi. Et si l'Etat n'a pas versé de subvention cette année ce n'est pas à cause des doublons, mais en raison du bénéfice obtenu par l'association.

Le débat change alors passant de l'aspect social à celui de la rénovation du bâtiment. Sur ce point, un commissaire déclare ne pas être persuadé qu'il faille mettre plus d'un million de francs dans la rénovation de cette bâtisse. Ce à quoi Mme Baertschi répond que La Virgule s'est construite dans ce bâtiment et que l'association a donc un attachement fort avec ce lieu. Par ailleurs, l'atout de la Virgule réside dans le fait de ne pas être chère en raison du bénévolat, selon un membre du comité.

Après le départ des membres du comité de la Virgule un débat ouvert et franc s'instaure entre les commissaires sur la problématique du bâtiment.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****13. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 10 décembre 2008 –  
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et Mme Carole ESTOPPEY**

---

**a) Mamans de jour : Audition de Mmes Kast et Demaurex**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Baertschi explique que ce dossier est appelé Mamans de jour, mais qu'il a été renommé famille d'accueil. Jusqu'à ce jour, les relations relevaient d'un contrat de droit privé. Or, comme un certain nombre de problèmes existaient, une loi ainsi qu'un règlement sur la petite enfance ont été adoptés.

Celle-ci oblige les communes à mettre en place les structures d'accueil nécessaires pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009. En raison de l'impossibilité de respecter de délai, la mise en application de cette loi a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les parents devront obligatoirement passer par ces structures d'accueil. Actuellement, le Grand-Lancy collabore avec les Poussins alors que le Petit-Lancy collabore avec Pro-Juventute mais prévoit un partenariat avec Onex-familles, d'où l'audition aujourd'hui de Mmes Kast et Demaurex.

Ces dernières présentent la structure d'Onex-Familles. Elles précisent que celle-ci devra avoir des moyens, non seulement informatiques, mais aussi de communication. Par ailleurs, les coordinatrices devront avoir suivi une formation spécifique. Onex possède actuellement deux coordinatrices, une animatrice et un psychologue. Elle compte actuellement 60 familles dans le réseau, dont 17 se trouvent sur Lancy et 3 à Confignon.

En 2008, il y a eu 117 demandes de placement, dont 14 provenant de Lancy. Sur ce nombre, 43 enfants ont pu être placés. Elle précise que sur 45'000 habitants, on compte 118 familles d'accueil, soit environ 236 places selon les agréments reçus.

En conclusion, l'intercommunalité est utile puisqu'elle facilite la connaissance des familles d'accueil et leur engagement.

Plusieurs commissaires se demandent comment se fait l'évaluation des familles et notamment le nombre d'enfants que celles-ci peuvent garder. Il leur est répondu que le maximum d'enfants par famille est de 5 en comptant ses propres enfants. Le nombre dépend de l'ancienneté de la famille d'accueil et de l'âge des enfants. Il y a également un suivi régulier. L'agrément étant reconduit tous les 5 ans.

Un commissaire demande le coût d'un placement. Il lui est répondu que son coût se situe entre Fr. 900.-- et Fr. 1'000.-- pour un placement à 100 %. Mme Kast termine en expliquant que ces montants pourraient être plus élevés à l'avenir.

**b) Divers**  
=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Une commissaire souhaite ouvrir le débat sur les Mamans de jour, elle aimerait savoir pourquoi la commune est divisée en 2 parties. En effet, le Grand-Lancy est lié à la structure de Troinex, à savoir les Poussins. Il lui semblerait plus simple d'unifier la commune.

M. Demierre lui répond que cette situation correspond à la demande et que la situation a toujours existé et ne pose pas de problème. La Présidente intervient et mentionne qu'il y a toujours un fossé entre le Grand et le Petit-Lancy et clôt ainsi ce point.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Un commissaire demande des précisions sur le terrain d'aventures du Petit-Lancy qui rencontre des soucis de propreté dus à l'état du terrain extérieur. Il demande si la voirie ne pourrait pas verser des copeaux de bois sur le terrain, ce qui permettrait d'améliorer l'état du sol ?

M. Lance signale que le comité du terrain d'aventures a écrit une lettre pour solliciter un passage plus fréquent de la femme de ménage et qu'il convient d'y réfléchir.

M. Lance évoque enfin un problème dans les immeubles 62, 64, et 66 de l'Etoile Palettes. En effet, une bande composée d'une quarantaine de jeunes de 13 ans à 22 ans sévit dans ces allées en cassant tout. La régie a alors décidé de placer des agents privés de manière continue de 18 à 20 heures et la police est même intervenue à plusieurs reprises. La régie souhaite que la commune intervienne et le Conseil administratif cherche une solution.

Pour conclure, la Présidente déclare que le Bureau du Conseil municipal désire que la lettre de Mme Baertschi soit lue en séance.

**14. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –  
Séance du 11 décembre 2008 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**a) SCANE (Service cantonal de l'énergie) – Audition de M. Spierer**  
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Selon notre invité, les solutions proposées au sujet de la problématique énergétique il y a 10 ans, sont devenues obsolètes car la situation évolue et une mutation profonde est en cours.

Le SCANE a une double mission : la proposition de l'orientation aux autorités politiques sur les sujets énergétiques et l'application des lois. II rappelle que le Conseil d'Etat avait proposé une vision d'une société à 2000 watts dont l'objectif était fixé en 2050. Chaque suisse consomme actuellement en continu 5600 watts. La dernière fois que la moyenne de 2000 watts a été utilisée remonte à l'année 1960. De nos jours, le nombre très important d'appareils électriques par ménage est générateur de forte consommation.

Si chaque bâtiment était construit selon les normes Minergie l'objectif serait encore insuffisant, II rappelle que, dans le domaine de l'architecture, une rénovation lourde intervient tous les 50 ans et il est impossible de prévoir ce que sera le marché de l'énergie dans un demi-siècle. Dans le monde, 4 personnes sur 10 sont des consommateurs et la demande ne fait que croître.

Notre invité nous cite un bâtiment rénové par la ville de Genève qui est indépendant en matière énergétique grâce à une pompe à chaleur et des capteurs solaires. D'autres projets sont en cours comme dans le secteur d'Artamis. Il nous a parlé d'anciennes réalisations comme dans le secteur du Lignon qui dépend d'une chaudière ordinaire. D'autres, plus récentes comme le réseau Cadiom basé aux Cheneviers qui est une centrale force dont la demande est optimum. Le fait de remplacer le mazout par le gaz et utiliser des pompes à chaleur permettrait de diviser théoriquement par 2 les émissions de CO2. Il a ajouté que si des réseaux étaient créés, il serait possible de passer à de la géothermie à grande profondeur.

Pour répondre aux questions des commissaires, le canton de Bâle utilise la géothermie à très grandes profondeurs et les spécialistes savent que la pression qui a été mise a entraîné logiquement des mouvements, mais cette technique est couramment utilisée aux Etats-Unis, dans la région de San-Francisco, région de gros mouvements sismiques.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

La géothermie se décline en trois typologies de profondeurs différentes et une carte des nappes phréatiques existe pour le canton de Genève. Cela permet de savoir où il serait possible de creuser.

Concernant le bois, il s'agit d'une énergie renouvelable limitée qui ne peut pas être utilisée en ville en raison des particules fines que ce mode de chauffage génère.

Quant aux projets d'éoliennes, il s'agit d'une solution très efficace mais qui demande une région propice avec un régime de vents favorable, ce qui n'est pas le cas à Genève.

En ce qui concerne Lancy, plusieurs projets sont intéressants. Un projet pourrait voir le jour en demandant aux SIG d'acheminer du gaz par une conduite qui serait créée, mais il s'agit d'une solution qui pourrait être fragile sur le long terme dans la problématique de l'approvisionnement en gaz naturel. Il a précisé que le SCANE soutient les actions allant dans le sens du progrès.

A la question de savoir si la chaleur produite par les industries pourrait être utilisée dans un modèle comme "Minergie", notre invité cite un exemple dans notre commune où les immeubles ont de l'eau chaude par le biais de la climatisation de la banque voisine.

**b) Mobilier urbain informatisé**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué, M. Renevey nous a rappelé que la problématique du mobilier urbain est complexe. Un inventaire permet la gestion et l'affinement des besoins.

La parole est donnée à notre invité, M. Daniel. Il nous rappelle que le mobilier urbain est un terme apparu dans les années 1960 et devenu fonctionnel avec le temps. Les éléments appartenant aux espaces verts, la voirie, les espaces de détente, les jeux et les poubelles sont des éléments pris en considération par l'étude.

Ces objets ont été positionnés par cartographie par le biais d'un logiciel et ont été photographiés. Une grille d'évaluation a été remplie pour chaque élément. Les outils de cartographie permettent de superposer différentes cartes et de percevoir de nombreux paramètres. L'intérêt est d'être évolutif.

Notre invité cite le secteur des Palettes ainsi que l'école de la Caroline et nous montre le positionnement des bancs et des poubelles. Un standard documentaire a été créé pour chaque objet et ces données sont devenues des géo données, ce qui permet un accès aisé et une réactualisation facilitée. Ainsi, les cahiers des chefs d'équipe sont facilement tenus à jour.

Quelques questions sont posées par les commissaires et les réponses nous ont été données par M. Daniel, et nos chefs de services, MM. Deschenaux et Guerrero, également présents à cette commission.

En résumé :

- Ce projet facilitera à terme le travail du Service des parcs, promenades et maintenance
- Chaque chef d'équipe a son cahier et son secteur et les gens sont responsabilisés
- D'autres communes ont réalisé la même démarche.

A la question de savoir quelle est l'utilité d'un cendrier à la place du 1<sup>er</sup>-Août, il est rappelé qu'il a été placé à proximité immédiate du quai des trams et ce système va être étendu aux arrêts de bus et aux points névralgiques.

Pour conclure et de l'avis de notre Conseiller administratif délégué, la gestion du mobilier urbain permettra de mettre en lumière certains manquements. Pour d'autres commissaires, il s'agit d'un excellent travail qui permet de cibler et de limiter le mobilier urbain qui est parfois en surnombre.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009****c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La température à l'intérieur des bâtiments communaux diffère selon le genre du bâtiment, son emplacement et selon l'isolation. M. Renevey précise qu'il y a des normes et il vérifiera ce qu'il en est.

**15. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE OUVERTE A L'ENSEMBLE  
DU CONSEIL MUNICIPAL –  
Séance du 17 décembre 2008 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

---

**Lancy-Sud : aménagements à prévoir**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Cette séance était ouverte à tout le Conseil municipal. Elle fait suite à celle du 16 octobre 2008 qui a consacré la possibilité de délocaliser la salle communale du Grand-Lancy. Avec un questionnaire et des demandes ciblées, les Conseillers municipaux ont eu la possibilité de parler dans leurs groupes respectifs de l'avenir à donner à ce périmètre. En début de séance, tous les Conseillers municipaux ont reçu un plan détaillé du périmètre de Lancy-Sud avec les espaces où il sera possible de construire des locaux.

Selon notre chef de service, M. Côte, les espaces se situent sur la dalle de fermeture de la tranchée couverte actuellement recouverte de terre. En construisant un bâtiment en superstructure, on pourrait utiliser les sous-sols disponibles sur une hauteur de 8 à 9 mètres. Il y a eu un projet de Parc & Ride déposé qui comportait 3 à 4 étages. Ce projet a été totalement abandonné, mais un autre projet de ce genre est prévu le long de la route de St-Julien pour remplacer celui du Bachet-de-Pesay.

Quant à la question de savoir si l'on devait se concentrer à une extension devant l'esplanade des Palettes, il ressort qu'une étude est envisagée de mettre les voitures en sous-sol pour dégager un espace plus convivial en surface.

Un représentant de chaque groupe s'est exprimé sur le questionnaire qui traitait des points suivants :

- Bibliothèque avec la question du partenariat avec Plan-les-Ouates et les questions de la ludothèque ?
- Café citoyen- Quel mandat, quelle gestion, heures d'ouverture ?
- Locaux pour habitants - Quels genres de locaux pour quelles activités. Locaux payants avec gestion accompagnée. Locaux pour les activités artisanales et artistiques ?
- Faut-il délocaliser Marignac et qu'en est-il de la maison Civiq ?
- Doit-on se concentrer seulement sur l'esplanade des Palettes, ou faut-il prévoir une extension devant l'Etoile ?
- Qu'en est-il d'un parking souterrain ?

Les arcanes de la politique ayant chacune leur secret que seul le secret connaît, il était très aléatoire et fastidieux de récapituler tous les desiderata tant les divergences et convergences des avis de chaque groupe étaient inversement proportionnelles aux orientations politiques.

Nos trois Conseillers administratifs présents ont exprimé chacun un avis à la suite du débat. Pour M. Baertschi, il ne s'agit pas de faire tout de suite une synthèse, mais d'apporter des réponses à certaines questions. Il y a une forte demande de locaux, que ce soit pour les jeunes ou moins jeunes. Des locaux artistiques sont prévus dans le projet du Trèfle Blanc, mais les terrains n'appartiennent pas à l'Etat.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

M. Lance apporte des précisions par rapport au projet de la bibliothèque. Celle-ci avait été étudiée dans le projet dit de l'Escargot. La bibliothèque actuelle attire plus particulièrement les habitants du côté de la route de Chancy et il n'y a rien dans la région de Lancy-Sud. L'idée d'une bibliothèque multimédia serait d'offrir aux citoyens de nouveaux moyens de communication. De plus, la commune de Plan-les-Ouates serait disposée à participer financièrement à ce projet sans en connaître, à l'heure actuelle, la somme exacte. Il nous cite également la possibilité d'introduire la ludothèque dans une des arcades de l'Etoile Palettes à l'avenir et ce, dans l'idée de diversifier les structures de ce quartier.

Quant à M. Renevey, la demande en salles de sport est très forte, tous sports confondus. Il y a eu des tensions à la suite de la scission d'un club d'arts martiaux et les locaux actuels sont exigus. Un nouveau projet avec une salle adéquate serait le bienvenu. Il précise que le projet ne sera pas destiné qu'aux arts martiaux.

Dans la discussion qui a suivi, l'avis de nos édiles de l'Exécutif, confirmation est donnée que les demandes pour des salles émanent de clubs structurés. D'autre part, l'implantation d'une bibliothèque médiathèque tout en prévoyant un accès internet, servirait également à nos aînés pour la découverte de l'informatique.

Pour un autre commissaire, certains jeunes souhaiteraient un style proche de la Maison Onésienne, soit un lieu sans surveillance. En outre, un emplacement pour les jeunes, n'attirera pas que ceux de Lancy. Il faudra s'attendre à des attroupements de jeunes venus de toutes parts, qui amèneront leurs propres boissons alcoolisées. Il avait été précisé dans les débats que le café citoyen devrait être, théoriquement, un établissement sans alcool.

Il est également rappelé que le projet dit de l'Escargot existe depuis environ 25 ans et qu'il est temps de faire quelque chose de concret.

En conclusion, il apparaît qu'il y a un réel désir de créer des espaces modulables sans arriver à un paquet ficelé et le Conseil administratif incorpore est remercié par le Président d'avoir mis sur pied cette séance.

**16. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 5 janvier 2009 –  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET****a) Point sur la politique culturelle à Lancy et quels objectifs à atteindre ces prochaines années**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance nous a présenté un tour d'horizon de la situation culturelle à Lancy, suite à un document qui a été rédigé par le Service Culturel et remis à tous les commissaires. Il rappelle que les trois institutions phares sont : La Ferme de la Chapelle, la Villa Bernasconi et la Bibliothèque de Lancy.

Un commissaire s'étonne du fait qu'il manque à ce document la Médiathèque, M. Lance confirme et mentionne qu'elle devrait se situer dans la région de Lancy-Sud.

Concernant la musique des jeunes, un commissaire demande s'il y a des sollicitations de groupes de reggae et de rock pour le prêt de locaux, il estime que cela pourrait faire partie d'une offre subventionnée et fournie par la Commune. Il lui est répondu qu'au niveau du subventionnement des groupes de rock, il n'y a pas spécialement de demande de locaux. Les requêtes concernent essentiellement des participations financières pour des productions de CD et concerts. M. Lance fait remarquer qu'il est difficile d'intéresser les adultes à toutes formes de culture et que c'est à travers la sensibilisation au sein des écoles qu'il faut

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

toucher les enfants de tous les quartiers. Il rappelle qu'il ne faut pas se focaliser sur le quartier des Palettes, mais plutôt voir cela dans son ensemble.

Au sujet des activités culturelles aux Palettes, une commissaire signale qu'une étude avait été faite concernant les attentes des habitants et que cette dernière n'a rien donné de concret.

Plusieurs commissaires s'accordent à dire que les expositions présentées à la Villa Bernasconi sont essentiellement axées sur l'art contemporain. Tous sont d'avis qu'il faudrait diversifier les genres et revoir entièrement le concept de la villa, afin d'attirer un plus grand nombre d'habitants, car l'art contemporain n'intéresse pas forcément tout le monde. M. Lance rappelle que c'est un choix de la Commune d'avoir opté pour l'art contemporain dans cette villa. Cependant, il dit qu'effectivement, on pourrait consentir à l'ouvrir à d'autres expositions, mais est-ce bien là le rôle du service culturel ?

Mme Kunz du Service culturel souligne que la culture est paradoxale et qu'elle nécessite certaines connaissances, sans quoi il est difficile d'apprécier les oeuvres exposées.

Un commissaire demande quel est l'avenir des événements musicaux à Lancy ? M. Lance informe que, concernant la Fête de la Musique, l'organisation a été abandonnée par manque de bénévoles. Pour Lancy en Fête, l'organisation doit être revue pour cause de conflits entre le nouveau comité du Lancy Natation et M. Pansier organisateur de la manifestation. M. Lance précise ne pas savoir si la manifestation aura lieu cette année, mais confirme que le Conseil administratif tient à celle-ci qui est très appréciée de la population.

Un commissaire fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir un portail de communication internet destiné à présenter à la population les événements et expositions. Mme Kunz confirme qu'un portail serait bien, mais nécessiterait la création d'un poste webmaster à plein temps. Mme Mamie rappelle qu'il y a quand même l'agenda culturel qui annonce tous les événements par voie d'affichage et qu'un tout ménage est également distribué.

Enfin, M. Lance mentionne que le budget 2009 dédié à la culture s'élève à Fr. 2'744'158.--.

En conclusion, la Présidente relève que plusieurs pistes sont à explorer et notamment le besoin de diversification de la Villa Bernasconi.

**b) Proposition de collaboration avec la commune de Plan-les-Ouates**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. Lance signale que la commune de Plan-les-Ouates a confirmé récemment son intérêt à participer aux frais de fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque à Lancy-Sud. Il précise que cela pourrait également intéresser d'autres communes avoisinantes.

Un commissaire tient à rappeler la mauvaise expérience des Cherpines avec la commune de Plan-les-Ouates et appelle à la prudence. Oui à des collaborations intercommunales, mais attention sur le long terme.

Une commissaire estime qu'au plan de la situation, la bibliothèque actuelle est très bien placée et qu'il faut absolument faire attention à ne pas faire baisser la fréquentation actuelle au profit d'une nouvelle structure. Affaire à suivre.

**c) Divers**

=====

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : Un commissaire se propose d'élaborer un résumé qu'il présentera lors d'une prochaine séance, concernant la réflexion au niveau cantonal pour le rassemblement des acteurs culturels. Il nous invite à consulter le site [www.raac.ch](http://www.raac.ch) qui présente les réflexions de différents ateliers.

M. Lance précise que, dans le cadre de la nouvelle péréquation financière qui sera mise en place dès janvier 2010, le nouveau fonds d'équipement communal pourrait participer aux frais de fonctionnement d'infrastructures culturelles au niveau cantonal. Il pense qu'à ce sujet, il ne faut pas raisonner en tant que commune, mais en tant que région.

**17. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 19 janvier 2009 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Audition de M. Goumaz, directeur de la Fondation des parkings**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué présente le sujet en rappelant que c'est sur la demande des commissaires et dans le cadre de la mise en place d'une zone bleue avec macarons qui s'étendra du village du Grand-Lancy jusqu'à Lancy-Sud, que MM. Goumaz et Mascali sont auditionnés ce soir.

En effet, le Conseil administratif a opté pour la solution consistant à engager 4 ASM de plus, alors que, dans le même temps, la Fondation des parkings a fait une offre pour une année pour le contrôle de cette zone.

Le Président remercie M. Goumaz, directeur de la Fondation des parkings, d'avoir accepté l'invitation. Il passe la parole à M. Lance pour présenter le sujet.

Aux questions des commissaires, il est répondu que c'est la Fondation qui gèrera et encaissera les macarons. Il est précisé que le montant de l'offre de la Fondation est uniquement destiné à rémunérer une prestation de service et que le montant des amendes reviendrait exclusivement à la Ville de Lancy. Un commissaire demande si le prix du macaron qui se monte à Fr. 180.-- pourrait être revu à la baisse. Il lui est répondu que ce montant est fixé dans une loi cantonale et que la commune ne peut pas éditer ses propres macarons.

Le Conseiller administratif précise que, pour sa part, la commune souhaite partir avec des contrôles des ASM parce qu'en même temps qu'ils contrôlent, ils interviennent aussi dans les quartiers en fonction du besoin. Ils connaissent un peu la population.

**b) Répartition des tâches des ASM**  
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : En complément à l'audition des représentants de la Fondation des Parkings, les commissaires ont souhaité entendre le Maréchal Scaglioni sur la répartition des tâches des ASM.

En préambule, M. Scaglioni annonce l'ouverture du deuxième poste des ASM au Petit-Lancy. Ce dernier compte trois collaborateurs.

Il rappelle que le travail des ASM est un travail de proximité. Il précise qu'aucun agent ne s'occupe de l'administration car c'est le travail de la secrétaire. Il présente ensuite des statistiques concernant la pose

## Séance ordinaire du 29 janvier 2009

d'amendes d'ordre de 2000 à 2008. Ces dernières sont en constante augmentation, sauf pour l'année de la construction de la ligne du tram durant laquelle il a fallu être plus souple avec les gens du fait de manque de places.

Après nous avoir livré de savants calculs, il précise qu'avec la zone macarons, il y aura 3000 amendes de plus, soit 10'000 amendes qui représenteraient 50 heures par agent et par année.

Pour terminer, un commissaire demande s'il y a des contacts avec Carouge qui souhaite aussi instaurer des zones bleues avec macarons. Il lui est répondu qu'en l'état, il n'y a eu aucune démarche.

### **c) Situation dans les allées de l'Etoile Palettes**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif dresse un état des lieux de la situation à l'Etoile Palettes et plus particulièrement de celles des allées 62, 64 et 66.

Au début de l'année, il y a eu de nouveau des problèmes de comportement de la part de jeunes dans ces allées. C'est pourquoi le représentant des régies a été reçu pour faire le point sur cette situation.

Afin d'essayer de solutionner ce problème, soit celui de jeunes traînants dans les allées des immeubles, il a été émis l'idée de déménager l'association des Habitants de Lancy- Sud dans les locaux de l'ancienne paroisse, en reprenant certaines activités de la maison Civiq, et mettre le « Point de rencontre » à disposition des jeunes, certains soirs de la semaine, avec un encadrement.

Cependant personne ne sait si cela va régler le problème. Au cours du débat qui s'ensuit, certains commissaires se montrent ravis de cette proposition, d'autres se demandent si cette structure va véritablement répondre au problème et, enfin d'autres estiment que si la commune met à disposition ces locaux, alors il faudra être impitoyable envers les jeunes qui continueront à causer des dégâts.

Il ne reste donc plus qu'au Conseil municipal de se positionner.

### **d) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Un commissaire demande au Conseiller administratif ce qu'il pense de la nouvelle loi sur les ASM qui propose de partager les revenus des amendes entre le canton et la commune.

Le Conseiller administratif répond qu'il s'agit d'un amendement et que l'Association des communes genevoises pour sa part était pour le projet de loi d'origine à savoir : sans amendement.

## **18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. ALONSO : La traque que se sont livrée les membres de l'Union Libérale-Radicale concernant le domicile de l'un de nos Conseillers municipaux de notre parti. En effet, M. Vitali nous a fait part du courrier qui lui a été transmis par Laurent Moutinot adressé à l'Union Libérale-Radicale de Lancy.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Le courrier est le suivant :

« Monsieur,

*Je fais suite à vos échanges de courrier avec M. Patrick Ascheri, Directeur du Service des élections et votations, concernant l'éligibilité de M. Claudio Vitali, Conseiller municipal siégeant à Lancy, qui me lit en copie.*

*Je constate que vos droits et obligations, selon la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA, E 5 10) ne sont pas directement touchés par le domicile de M. Claudio Vitali, de sorte que vous n'auriez pas qualité pour agir en justice à ce sujet.*

*A toutes fins utiles, je vous informe néanmoins que les enquêtes conduites par l'Office cantonal de la population montrent que M. Claudio Vitali n'a pas créé de nouveau domicile à Onex. Le centre de ses relations, au sens de l'article 15 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 (LEDP, A 5 05) se trouve toujours à Lancy.*

*Je vous prie de croire, etc. ».*

Nous espérons que ce genre d'initiative ne se reproduira plus de la part de nos collègues municipaux.

Mme CORMINBOEUF : J'avais un Divers qui m'a échappé. Je vous en donne lecture maintenant.

Dans le cadre des futurs dossiers, tels la Chapelle-les-Sciers, Sovalp et le PAV, M. Baertschi demande si la commission doit auditionner les futurs constructeurs et faire systématiquement deux séances pour le même sujet. Pour ce qui est de la transmission des dossiers, il s'engage à veiller à ce que les commissaires reçoivent les documents du Département mis à jour.

Pour un commissaire, si les bons documents sont remis, les membres peuvent se préparer et poser leurs questions aux constructeurs en une seule séance. Les commissaires sont unanimes pour consacrer plusieurs séances au dossier la Chapelle-les-Sciers. Il s'agit du plus grand plan localisé de quartier sur lequel la Commune aura à se prononcer. Il faudra probablement auditionner des groupements de gens du quartier et les promoteurs.

Egalement un échange et une coordination avec la commission d'aménagement de la commune de Plan-les-Ouates sera nécessaire.

M. Baertschi informe que, suite à la conférence de Madame Deuber-Ziegler, la question est posée de savoir si la Commune modifie des zones ou établit un plan de site, plan qui a été refusé il y a quelques années. Le document de Mme Deuber-Ziegler sera envoyé aux commissaires et ce point mis à l'ordre du jour de la prochaine séance. A relever que des promoteurs sont prêts à construire et à transformer des immeubles existants, mais par non-décision du Département, ils ne peuvent aller de l'avant. La Commune devra donc se prononcer d'une manière claire.

M. GOLAY : Vous avez tous reçu l'information de l'Association des communes genevoises concernant la requête de l'Hospice Général de pouvoir obtenir des locaux d'accueil dans les communes pour les demandes d'asile, dont l'entrée en matière n'a pas été retenue. Je pense que le sujet est important et si décision il devait y avoir de la Commune de Lancy, il faudrait qu'il y ait un débat dans ce parlement. On se rappelle tous les problèmes que nous avons rencontrés à l'époque, lorsque l'abri PC Annevelle avait été ouvert. Il ne faut peut-être pas considérer cela à la légère. Je pense qu'il est important qu'il y ait une décision du Conseil municipal si nous sommes sollicités par l'Hospice Général. Je ne sais pas s'il y a eu des démarches de Lancy par rapport à cette requête.

Nous avons tous reçu u message qui a été envoyé par Mme Kunz qui regrette le fait que les concerts de la Ferme de la Chapelle aient été supprimés en raison du référendum. Si je comprends bien, tout est annulé, ce qui veut dire qu'il devait y en avoir l'année passée, et les 12èmes permettent à tous les services de pouvoir continuer normalement leur activité, mais sans augmentation, par rapport à ce qu'il leur avait été attribué l'année passée. Je ne comprends pas pourquoi Mme Kunz a dû annuler tous ces concerts, puisqu'on ne peut pas sortir de l'argent d'un service pour le donner à un autre, pour compenser

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

éventuellement d'autres besoins. Donc, chaque service doit pouvoir bénéficier des sommes qui lui ont été allouées l'année passée. Je suis surpris qu'on commence à supprimer des concerts qui touchent la population de près. J'ose espérer que ce n'est pas une manœuvre du Conseil administratif, je ne le pense pas. Il faut faire comprendre aux gens que la ligne politique du Conseil administratif n'est pas la même que les référendaires.

Lorsqu'on a parlé les modifications de densité pour les bâtiments du chemin Henri-Wissner, il avait été souhaité qu'il y ait une discussion, un dialogue de la dernière chance, entre les riverains et le propriétaire de l'immeuble. J'avais voté non par rapport à cette modification, mais j'ai appris que la commune avait donné un préavis défavorable, et la dérogation n'a pas été acceptée sur l'ensemble de ces blocs. Est-ce qu'il y a eu discussion entre les deux parties ? C'est la question que je pose à M. Baertschi.

M. AUGSBURGER : J'aimerais juste rectifier dans le procès-verbal de la Commission de l'aménagement du territoire du 17 décembre 2008, à la page 3.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : vous ne voulez pas intervenir à la Commission de l'aménagement du territoire, plutôt qu'ici ?

M. AUGSBURGER : Je veux le faire modifier ici parce que cela ne sera pas fait. On parle d'un vélodrome, alors que j'ai parlé d'un boulo-drome.

Je reviendrai sur les problèmes de parking sur les trottoirs à la hauteur du 46, route du Grand-Lancy et de la place du Château. Samedi des véhicules de la voirie n'ont pas pu débayer le trottoir à nouveau à cause du parking sauvage.

J'aimerais que vous vous plongiez dans le procès-verbal d'une séance du 15 novembre 2001 où M. Lance se prononçait, je ne lirai pas les 4 pages, il terminait en ces termes au sujet du budget : « si nous avons une certaine marge de manœuvre au niveau du budget des investissements, à travers lequel, nous pouvons retarder ou supprimer certains projets, il en n'est pas de même dans les dépenses de fonctionnement qui augmentent chaque année sous l'effet boule de neige ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : C'est de saison.

M. OLOFSSON : J'aimerais juste revenir sur la communication qui nous a été faite en début de séance par le Conseil administratif sur la donation à la Croix-Rouge pour l'opération Gaza. Je suis un peu choqué personnellement, le geste part d'un bon principe, mais que nous donnions une subvention dans un conflit armé de surcroît, avec des parties dont les torts sont probablement largement partagés, alors que notre argent irait mieux pour des causes moins polémiques comme les catastrophes naturelles ayant des conséquences sur les gens directement. Mon souhait et ma question sont de savoir si on peut éviter d'intervenir, à moins qu'il y ait une extrême urgence afin d'aider des organisations qui finalement, dont le geste pourrait être interprété comme prenant parti dans un conflit.

M. MIZRAHI : Je suis un peu choqué par l'intervention de M. Olofsson. Dans ce conflit, si les torts sont effectivement peut-être partagés, chacun peut en être juge, les dommages ne le sont bien évidemment pas, et notamment les dommages humains. Je suis choqué qu'on trouve qu'un don à la Croix-Rouge, qui a une activité humanitaire, pour soigner des blessés d'un conflit armé, ne soit pas considéré.

Je trouve cela choquant, je remercie le Conseil administratif d'avoir pris cette excellente initiative.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : J'aimerais juste intervenir aussi concernant le portail internet évoqué par Mme Florey Bardet et signaler que Mme Kunz, qui a indéniablement et considérablement dynamisé et renouvelé les activités à la Ferme de la Chapelle, a aussi mis en place un site superbement fait consacré aux expositions, concerts et autres activités qui permet aux gens n'ayant pas pu se déplacer sur place, d'en

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

avoir un certain reflet. Elle a également instauré un bon système de piqûres de rappel via les courriels pour les vernissages.

M. MATHIEU : Il faudra distribuer deux bonnets d'âne dans ce Conseil municipal, j'ai retrouvé mes Divers.

Suite à un article paru dans la Tribune de Genève concernant une baisse fiscale cantonale d'environ Fr. 300 millions, un commissaire demande s'il y aura une incidence sur les revenus de la commune. Le magistrat répond qu'en effet, cette diminution se répercutera sur l'impôt communal en fonction du centime additionnel. Même si ceci semble difficile, le commissaire demande de chiffrer cette baisse pour la Ville de Lancy.

M. Lance informe la commission que :

- le référendum fiscal a abouti et sera vraisemblablement voté le 17 mai 2009 ;
- la dette de la commune s'élève à Fr. 116 millions et non à Fr. 140 millions comme certains le crient sur les toits.

A ce stade, j'aimerais signaler que mon immense dispersion rejoint M. Perrenoud, j'ai parlé de référendum fiscal dans les Divers.

Enfin, un commissaire réclame pour la seconde fois la convention d'utilisation du 96, route du Grand-Lancy, passée entre le Conseil administratif et l'Association La Virgule. Le magistrat lui répond que ce dossier a été traité par la Commission des affaires sociales, sans décision formelle. Ce dossier va retourner en Commission des travaux et constructions. S'il repasse par la Commission des finances, cette convention serait communiquée à ce moment.

Avec toutes mes excuses pour ma lamentable dispersion.

M. LANCE : Concernant les interventions de M. Golay, tout d'abord pour la mise à disposition d'abris PC à des requérants d'asile, effectivement, nous avons reçu une lettre de l'Hospice Général cette semaine nous demandant si nous avons en priorité des bâtiments non utilisés ou des appartements à mettre à disposition des requérants d'asile. L'Hospice Général désire ne pas loger des requérants d'asile dans les abris PC. Bien entendu, cela ne va pas suffire, nous serons certainement dans l'obligation de mettre à disposition un ou deux abris de Lancy pour ces requérants d'asile.

Je m'étonne un peu que vous parliez de nuisances concernant la dernière mise à disposition des abris PC. J'avais moi-même participé en tant que membre de la Protection civile pendant une semaine à l'abri d'Anneville, et je n'ai pas vu qu'il y avait des nuisances par rapport à cette mise à disposition. Pour ces abris, nous demanderons à M. Bise toute information supplémentaire quant à cette mise à disposition. Bien entendu, nous vous tiendrons au courant si nous prenons la décision de mettre à disposition un ou deux abris pour les requérants d'asile, mais en l'état, nous n'avons rien fait dans ce sens.

Concernant votre autre remarque pour la suppression de certains concerts à la Ferme de la Chapelle, effectivement, nous appliquons les 6/12èmes provisoires que vous avez votés en décembre, et, je vous rappelle à ce sujet que nous devons nous baser sur le budget annuel 2008, et ensuite fonctionner sur la base de douzièmes. C'est vrai que Mme Kunz avait prévu des concerts supplémentaires sur le budget 2009 ; par conséquent, nous lui avons dit de respecter ces 6/12èmes provisoires et d'abandonner l'organisation de ces concerts. D'autre part, nous avons également demandé au Service culturel de supprimer une manifestation qui était prévue au parc Navazza pour une exposition d'art contemporain, puisque cette exposition n'était pas prévue au budget 2008.

Concernant la remarque de M. Augsburgger relative au parking à la place du Château, je prends note et je demanderai à nos ASM de sévir.

**Séance ordinaire du 29 janvier 2009**

Concernant le versement à la Croix-Rouge, j'aimerais quand même lire à l'attention de M. Olofsson la circulaire que nous avons reçue de la Croix-Rouge :

*« Appel à l'aide : Aide d'urgence médicale en faveur des victimes de Gaza*

*Madame, Monsieur,*

*Le conflit armé dans la bande de Gaza a fait de nombreuses victimes parmi la population civile, les habitants peuvent de même difficilement se mettre à l'abri des combats qui font rage. Face à la situation humanitaire dramatique, la Croix-Rouge Suisse (CRS) débloque dans l'immédiat Fr. 200'000.-- au titre de l'aide d'urgence médicale. Cette somme permet d'approvisionner les hôpitaux en médicaments de première nécessité et en matériel de pansements.*

*Pour faire face à la pénurie de médicaments, de poches de sang et d'appareils techniques, le Comité international de la Croix-Rouge achemine du matériel médical vers les établissements de soins. Hier, une équipe chirurgicale de la Croix-Rouge s'est vu délivrer une autorisation d'entrée afin de traiter des blessés de guerre à l'hôpital Shifa dans la ville de Gaza. Jour et nuit. Le Croissant-Rouge palestinien transporte des blessés vers les cliniques et prodigue les premiers secours.*

*Pour fournir l'aide d'urgence prévue, la CRS est tributaire du soutien financier des pouvoirs publics et des dons de particuliers. Vous remerciant de la bienveillance avec laquelle vous examinerez cet appel, nous vous adressons, etc. »*

M. RENEVEY : Pas de communication.

M. BAERTSCHI : Une réponse à M. Golay, en effet, les promoteurs ont concocté un nouveau projet qui m'a été présenté ce matin, et d'entente avec eux, nous avons organisé une séance entre eux, les voisins et la Ville de Lancy pour essayer d'amortir toutes les difficultés qu'il y a eu avant. Si ceci allait dans le bon sens, il est évident que le projet repasserait devant la commission parce que je crois qu'il y aura quand même toujours un certain dépassement du taux que doit requérir le Conseil municipal.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je vous remercie toutes et tous, je vous réitère mes bons vœux pour cette nouvelle année et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

La séance est levée à 22 heures 20

**La Secrétaire :**

**Lucia BARBEY**

**La Présidente :**

**Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN**